

---

---

## Procès-verbal de la séance publique du Conseil de communauté du 18 avril 2013

---

---

### SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 5)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 5)
<i>Appel</i> nominal	(p. 5)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
<i>Hommage</i> à la mémoire de monsieur Henri Jourdana	(p. 5)
<i>Modification</i> de la composition des commissions	(p. 5)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée (dossier n° 2013-3853)	(p. 6)
<i>Désignation</i> d'un représentant au sein de l'association PS-Eau (dossier n° 2013-3873)	(p. 26)
<i>Annexe</i> : Gestion des aides à la pierre (logement social et logement privé à vocation sociale) et éco-rénovation du logement social - Documents projetés lors de la présentation des dossiers n° 2013-3890 et 2013-3891 par monsieur le Vice-Président Brachet	(p. 34)

Le texte des délibérations n° 2013-3853 à 2013-3905 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 426.

<b>N° 2013-3853</b> <i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 11 mars 2013 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée -</i>	(p. 6)
--	--------

### COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

<b>N° 2013-3854</b> <i>Boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Avenant n° 5 à la convention de délégation de service public du 15 novembre 2005 -</i>	(p. 6)
<b>N° 2013-3855</b> <i>Saint Priest, Vénissieux - Boulevard urbain est (BUE) - Traversée des voies ferrées - Objectifs poursuivis, modalités et ouverture de la concertation préalable -</i>	(p. 8)
<b>N° 2013-3856</b> <i>Saint Priest, Vénissieux - Boulevard urbain est (BUE) - Traversée des voies ferrées - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 8)
<b>N° 2013-3857</b> <i>Fontaines sur Saône - Liaison Gambetta/RD433 - Aménagement - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
<b>N° 2013-3858</b> <i>Elaboration d'un modèle de simulation de déplacements monomodal partagé avec l'Etat et le Département du Rhône - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes n° 1 -</i>	(p. 31)
<b>N° 2013-3859</b> <i>Centrale de mobilité - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 31)

### COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

<b>N° 2013-3860</b> <i>Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour l'accompagnement du programme Pépites pour 2013 -</i>	(p. 22)
---	---------

<b>N° 2013-3861</b>	<i>Dispositif Securise'Ra - Attribution d'une subvention à l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (Allies) pour son programme d'actions 2013 sur les ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois dans les très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME) -</i>	(p. 23)
<b>N° 2013-3862</b>	<i>Dispositif Securise'Ra - Attribution d'une subvention à l'association Sud-ouest emploi pour son programme d'actions 2013 sur les ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois dans les très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME) -</i>	(p. 23)
<b>N° 2013-3863</b>	<i>Dispositif Securise'Ra - Attribution d'une subvention à l'association Techlid pour son programme d'actions 2013 sur les ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois dans les très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME) -</i>	(p. 23)
<b>N° 2013-3864</b>	<i>Dispositif Securise'Ra - Attribution d'une subvention à l'association Uni est pour son programme d'actions 2013 sur les ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois dans les très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME) -</i>	(p. 23)
<b>N° 2013-3865</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association District solidaire pour la mise en œuvre du dispositif Jeunes bâtisseurs d'avenir pour 2013 -</i>	(p. 24)
<b>N° 2013-3866</b>	<i>Pôle de compétitivité Axelera - Individualisation d'autorisation de programme et attribution d'une subvention d'équipement à l'IFP Energies nouvelles pour la réhabilitation du bâtiment destiné à abriter la plateforme d'innovation collaborative Axel'One PPI (procédés innovants) -</i>	(p. 31)
<b>N° 2013-3867</b>	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Fondation Entrepreneurs de la Cité pour son programme d'actions 2013 -</i>	(p. 31)
<b>N° 2013-3868</b>	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) dans le cadre de son action Novacité 2013 -</i>	(p. 32)
<b>N° 2013-3869</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association Rhône développement initiative (RDI) pour son programme d'actions 2013 au titre de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat et au titre de l'économie sociale et solidaire -</i>	(p. 25)
<b>N° 2013-3870</b>	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association CREALYS pour son programme d'actions 2013 -</i>	(p. 32)
<b>N° 2013-3871</b>	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Réseau entreprendre Rhône (RER) pour son programme d'actions 2013 -</i>	(p. 32)
<b>N° 2013-3872</b>	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) pour son programme d'actions 2013 -</i>	(p. 32)

## COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

<b>N° 2013-3873</b>	<i>Cotisations et adhésions 2013 : renouvellements et nouvelles demandes - Désignation de représentant du Conseil -</i>	(p. 26)
<b>N° 2013-3874</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association des retraités de la Ville de Lyon et de la Communauté urbaine de Lyon (ARLYCO) pour son programme d'activités 2013 -</i>	(p. 32)
<b>N° 2013-3875</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'Union française des associations sportives des employés communautaires (UFASEC) pour son programme d'actions 2013 -</i>	(p. 32)
<b>N° 2013-3876</b>	<i>Refonte de la solution informatique Gestion des autorisations du droit des sols - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 26)
<b>N° 2013-3877</b>	<i>Accès du restaurant communautaire - Approbation et signature d'une convention avec la Direction départementale des territoires du Rhône (DDT) -</i>	(p. 32)
<b>N° 2013-3878</b>	<i>Lyon 6° - Rénovation des bétons désactivés de la partie historique de la Cité Internationale quai Charles de Gaulle - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 32)

## COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

<b>N° 2013-3879</b>	<i>Transport, traitement et valorisation des mâchefers issus de l'usine d'incinération Lyon-Sud - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 27)
<b>N° 2013-3880</b>	<i>Attribution d'une subvention au Comité départemental du Rhône de la ligue contre le cancer dans le cadre de la collecte du verre -</i>	(p. 28)
<b>N° 2013-3881</b>	<i>Partenariat avec le Centre national de recherche scientifique (CNRS), dans le cadre de la recherche et du développement, dans le domaine de la ressource en eau potable - Attribution d'une subvention au CNRS -</i>	(p. 32)

<b>N° 2013-3882</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Afoulki France pour le projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 8 établissements scolaires ruraux de la province d'Essaouira au Maroc -</i>	(p. 32)
<b>N° 2013-3883</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à la Commune d'Alakamisy Itenina pour le projet d'adduction d'eau potable et de construction de 4 blocs sanitaires dans le Fokontany de Sangasanga Sud à Madagascar -</i>	(p. 32)
<b>N° 2013-3884</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à la Commune de Sahambavy pour le projet de 2 adductions d'eau potable et de construction de 4 blocs sanitaires dans le Fokontany d'Ambohimandroso à Madagascar -</i>	(p. 32)
<b>N° 2013-3885</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Demi-E pour le projet d'appui à la gestion durable des ressources naturelles dans le 3<sup>e</sup> arrondissement communal de Zinder au Niger -</i>	(p. 32)
<b>N° 2013-3886</b>	<i>Mions - Travaux de création d'un réseau séparatif eaux pluviales - Rues des Tilleuls, Ferrus, Buzy et Pasteur - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 32)
<b>N° 2013-3887</b>	<i>Lyon 9<sup>e</sup> - Bassin de dessablement secteur Eglantines - Restructuration du réseau d'assainissement de l'ancienne gare d'eau et réalisation d'ouvrages de dessablement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 33)
<b>N° 2013-3888</b>	<i>Corbas, Feyzin, Vénissieux, Fontaines Saint Martin, Fleurieu sur Saône, Dardilly, Ecully, Charbonnières les Bains, Francheville, Craponne, Rochetaillée sur Saône, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, Décines Charpieu, Chassieu, Rillieux la Pape, Genay, Montanay, Neuville sur Saône - Projets nature du ruisseau des Echets, du ruisseau de Serres et des Planches, de l'Yzeron, du plateau des Hautes Barolles, de Méginand, de la Branche Nord du V Vert, de Sermenaz, du vallon des Torrières, des Grandes Terres - Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement pour les programmes d'actions 2013 - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 30)
<b>N° 2013-3889</b>	<i>Politique de soutien de la trame verte : création de jardins, préservation et diffusion de la biodiversité - Attribution de subventions aux associations Arthropologia, Naturama, Passe-Jardins, Les cultivateurs, la Société linnéenne de Lyon et Apicole Vaudaise -</i>	(p. 31)

## COMMISSION URBANISME

<b>N° 2013-3890</b>	<i>Gestion des aides à la pierre 2009-2014 - Délégation de compétence de l'Etat à la Communauté urbaine - Bilan de l'année 2012 et conventions d'application 2013 pour le parc public et le parc privé - Reconstitution de l'offre démolie - Individualisation d'autorisation de programme - Subventions 2013 aux associations -</i>	(p. 9)
<b>N° 2013-3891</b>	<i>Volet habitat du plan climat - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux s'engageant dans une démarche de réhabilitation thermique performante de leurs logements - Approbation du protocole avec ABC HLM représentant les bailleurs sociaux -</i>	(p. 9)
<b>N° 2013-3892</b>	<i>Construction de logements pour étudiants - Contrat de projet Etat-Région (CPER 2007-2013) - Avenant n° 1 à la convention d'application de la convention de site de Lyon, logement étudiant -</i>	(p. 18)
<b>N° 2013-3893</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise pour son programme d'actions 2013 -</i>	(p. 33)
<b>N° 2013-3894</b>	<i>Mise à disposition par la Communauté urbaine de Lyon de moyens au Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) - Convention annuelle 2013 -</i>	(p. 33)
<b>N° 2013-3895</b>	<i>Vaulx en Velin, Villeurbanne - Carré de soie - Projet d'équipements autour de l'hippodrome - Protocole avec la société civile immobilière (SCI) Alta Carré de Soie, la SARL Hippodrome Carré de Soie, la Société des courses lyonnaises et la Communauté urbaine de Lyon - Attribution d'une subvention à la Société des courses lyonnaises -</i>	(p. 33)
<b>N° 2013-3896</b>	<i>Projet directeur Rives de Saône - Reventilation des autorisations de programme entre les opérations dudit projet -</i>	(p. 33)
<b>N° 2013-3897</b>	<i>Lyon 9<sup>e</sup> - Ilot Intermaché Diebold Marietton - Projet urbain partenarial (PUP) - Reventilation d'autorisation de programme -</i>	(p. 33)
<b>N° 2013-3898</b>	<i>Lyon 1<sup>er</sup> - Mise à l'étude de la révision de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) de la Croix-Rousse en vue de la création de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) - Objectifs de la révision et ouverture de la concertation préalable -</i>	(p. 20)
<b>N° 2013-3899</b>	<i>Saint Genis Laval - Darcieux Collonges - Projet urbain partenarial (PUP) - Approbation de la convention de PUP et de l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Lancement des travaux provisoires - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 33)

<b>N° 2013-3900</b>	<i>Saint Genis Laval - Darcieux Collonges - Versement d'un fonds de concours par la Commune -</i>	(p. 33)
<b>N° 2013-3901</b>	<i>Saint Priest - Rue Garibaldi - Approbation de la convention de participation financière par fonds de concours avec la Commune - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 33)
<b>N° 2013-3902</b>	<i>Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Approbation du programme d'aménagement -</i>	(p. 20)
<b>N° 2013-3903</b>	<i>Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon-Confluence 1ère phase - Modification n° 4 du programme des équipements publics (PEP) - Modification du périmètre de la concession 1 - Avenant n° 2 à la concession côté Saône - ZAC Lyon-Confluence 2° phase - Modification du périmètre de la concession 2 - Avenant n° 2 à la concession côté Rhône -</i>	(p. 21)
<b>N° 2013-3904</b>	<i>Saint Priest - Parc technologique de la Porte des Alpes - Zone d'aménagement concerté (ZAC) secteur Feuilly - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) -</i>	(p. 33)
<b>N° 2013-3905</b>	<i>Chassieu - Projet d'extension de la ligne de tramway T2 d'Eurexpo au rond-point René Cassin - Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) à la suite de l'enquête préalable à la déclaration de projet -</i>	(p. 16)

---

---

---

## Présidence de monsieur Gérard Collomb

### Président

Le jeudi 18 avril 2013 à 17 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil de communauté, dûment convoqués le 5 avril 2013 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

### Désignation d'un secrétaire de séance

**M. LE PRÉSIDENT** : Si vous le voulez bien, nous allons commencer notre séance et je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

*(Monsieur Augoyard est désigné et procède à l'appel nominal).*

**Présents** : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David, MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne J.C., David, Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Ollivier, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

**Absents excusés** : Mme Domenech Diana, M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), M. Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Thivillier), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Martinez (pouvoir à M. Kabalo), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Nissanian (pouvoir à M. Longueval), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Roche (pouvoir à M. David), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Thévenot (pouvoir à M. Barret), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Turcas (pouvoir à Mme Lépine).

**Absents non excusés** : MM. Calvel, Barral, Mmes Bab-Hamed, Bocquet, MM. Bolliet, Chabert, Flaconnèche, Genin, Mme Ghemri, MM. Giordano, Muet, Mme Perrin-Gilbert.

*(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).*

### Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Arrue (pouvoir à M. Desbos), Sécheresse (pouvoir à M. Serres), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Chabrier), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Dumas (pouvoir à M. Gentilini), Forissier

(pouvoir à M. Quiniou), Mme Pesson (pouvoir à M. Corrazol), Vaté (pouvoir à Mme Laval), Mme Yéréman (pouvoir à Mme Bargoin).

### Hommage à la mémoire de monsieur Henri Jourdana

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Chers collègues, avant de commencer nos travaux, je voudrais simplement rendre hommage à l'un de nos anciens collègue décédé, monsieur Henri Jourdana, qui nous a quittés le vendredi 5 avril dernier. Comme vous le savez, il avait été pendant trente ans Premier adjoint à Tassin la Demi Lune ; il fut également membre de notre assemblée de 1971 à 2001 et en particulier, entre 1983 et 2001, il était chargé des finances et donc il a eu l'occasion de s'entretenir, de travailler et de débattre longuement avec Jacky Darne et je voudrais lui donner la parole pour qu'il vous dise quelques mots.

**M. le Vice-Président DARNE** : Merci, monsieur le Président. J'ai plaisir à rendre hommage à Henri Jourdana. En effet, de 1995 à 2001, nous avons partagé les responsabilités financières. Après l'accord politique qu'il y avait eu au sein de cette Communauté urbaine, nous avons donc travaillé ensemble. Je dois dire que nous nous entendions bien. La proximité de nos formations, nos expériences professionnelles nous ont permis de tisser des liens de compréhension, de dialogue, de confiance, de complémentarité.

Henri Jourdana, plusieurs l'ont vu travailler ici, il aimait se montrer comme un homme de rigueur, comme un homme de fermeté, il ne fallait pas lui "conter fleurette" pour obtenir une augmentation du budget parce qu'il en avait l'expérience et, en effet, il fut rigoureux. Il aimait constamment rappeler que les contraintes financières doivent être prises en compte si on veut conduire des politiques publiques durables et efficaces. De plus, il avait une bonne mémoire et il savait rappeler à chacun le respect nécessaire des engagements pris.

Mais je dois dire qu'au-delà de sa rigueur, c'était un homme plein d'humour, de malice, il savait même parfois manier l'ironie mais il était d'une générosité personnelle réelle dès lors qu'il ne s'agissait pas des finances publiques mais d'exprimer son soutien personnel.

Gérard Collomb l'a dit, pendant trente ans il sut mettre son talent au service des politiques conduites ici. Pourtant il eut, comme d'autres, à faire face à des difficultés, à des peines personnelles qui ne l'ont jamais empêché de consacrer le temps nécessaire à sa fonction.

Je souhaite que nos collectivités continuent d'attirer des personnalités comme la sienne car, au-delà des choix politiques, il y a des façons, je crois, d'exercer les responsabilités qui nous sont confiées, qui donnent du sens à l'engagement politique et qui peuvent réconcilier les électeurs et les élus.

Nous saurons, je l'espère, être fidèles aux enseignements d'engagement au service public d'Henri Jourdana.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je vais vous demander d'observer une minute de silence.

*(Une minute de silence est observée).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup.

### Modification de la composition des commissions

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous informe que, suite au rapprochement des groupes Centre gauche démocrate et Radical de gauche - Grand Lyon demain pour former le groupe Rassemblement

démocrate et radical (RDR) présidé par monsieur Eric Desbos, il y a lieu de modifier la composition des commissions permanentes du Conseil :

- M. Thierry Braillard demande à siéger en commission finances, institutions et ressources,
- M. Thomas Rudigoz demande à siéger en commission urbanisme,
- Mme Samia Benelkadi demande à siéger en commission déplacements et voirie,
- Mme Sandrine Frih demande à siéger en commission proximité et environnement,
- MM. Jean-François Arrue et Eric Desbos demandent à siéger en commission développement économique.

En application de l'article 29 de notre règlement intérieur, les élus sollicitant un changement de commission ne peuvent siéger dans leur nouvelle commission d'affectation qu'après information du Conseil. Je vous demande donc de bien vouloir prendre acte de ces changements.

*(Acte est donné).*

---

### Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

---

**N° 2013-3853** - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 11 mars 2013 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

**M. LE PRESIDENT** : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui fait l'objet du dossier numéro 2013-3853.

J'ai une demande de temps de parole du groupe Ensemble pour le Grand Lyon. Je donne donc la parole.

**M. le Conseiller PETIT** : Monsieur le Président, mes chers collègues, une décision approuvée par le Bureau a retenu notre attention : c'est le numéro 2013-4018 au sujet de l'auscultation du patrimoine de la voirie.

En effet, ce rapport indique qu'un appel d'offres va être lancé pour l'auscultation de la voirie pour un montant maximum de 600 000 € par an, ce qui est tout de même une très grosse somme, reconductible trois ans de suite.

Or, il se trouve que ce dossier existait déjà par le passé puisque nous avons déjà un marché public qui nous permettait d'avoir une auscultation par une société du patrimoine de la voirie et il se trouve que vous n'avez pas beaucoup tenu compte des remarques de ces sociétés qui ont fait ces auscultations.

Donc on se pose la question de savoir si cela vaut bien le coup de dépenser de telles sommes pour, au final, ne pas en tenir compte.

Voilà, cela me fait penser un peu au syndrome de la Cour des comptes avec l'Etat. En fait, on paye des gens qui sont souvent très compétents et qui vous font des remarques et recommandations très judicieuses mais que l'on ne respecte pas ensuite.

Sur la voirie, on a eu l'occasion d'en parler à de nombreuses reprises, ce dont nous avons besoin en ce moment au Grand

Lyon c'est un choc de lucidité, à savoir prendre conscience de l'état du patrimoine de la voirie aujourd'hui. Et je tenais à alerter mes collègues sur ce rapport.

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Donc, pour avoir un choc de lucidité, nous allons avoir un choc d'expertise.

Mes chers collègues, nous allons entrer dans l'ordre du jour de nos débats.

---

### PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débat par la conférence des Présidents*

---

**N° 2013-3854 - déplacements et voirie** - Boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Avenant n° 5 à la convention de délégation de service public du 15 novembre 2005 - Direction de l'évaluation et de la performance -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Crimier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3854. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur** : Monsieur le Président et chers collègues, ce dossier qui a reçu l'avis favorable de la commission concerne l'avenant n° 5 à la convention de délégation de service public passée avec la société Openly pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL). Il s'agit, par cet avenant, d'une prolongation d'un an du contrat existant dans l'attente de la finalisation du contrat de partenariat que nous avons délibéré dans cette assemblée le 10 septembre 2012.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. J'ai une demande de temps de parole du groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

**Mme la Conseillère RABATEL** : Je vais vous lire l'intervention qui a été rédigée par monsieur Yves Fournel qui est en retard :

"Monsieur le Président et chers collègues, ce rapport porte sur le tronçon nord du périphérique et la prolongation du contrat de régie intéressée, ce qui ne pose pas de problème en soi. Nous voterons ce dossier.

Mais le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne veut cependant renouveler son opposition à la modalité des contrats de partenariat public/privé qui ont montré, sur de très nombreux exemples, leur nocivité et leur coût exorbitant sur le long terme. La démonstration n'est plus à faire, vous en avez convenu, monsieur le Président.

C'est donc un précédent et il est dangereux pour le Grand Lyon, dans la perspective de la réalisation de l'Anneau des Sciences. Je profite de cette délibération et de la coïncidence avec la fin de la phase de débat public sur l'Anneau des Sciences pour tirer quelques enseignements de ce débat.

D'abord, il faut souligner la qualité de ce débat reconnue par tous les participants, qu'ils soient favorables ou opposés au projet.

Ensuite, il a été mis en évidence que tout devait être mis en œuvre pour qu'il ne serve pas de substitution au grand contournement et à l'écoulement du trafic national et international. Cela implique des décisions préalables de l'Etat qui ne rejettent pas tout le trafic

à l'est. Son objectif est de répondre, avec la combinaison de tous les modes de déplacements, aux besoins de l'agglomération. Le tracé court est donc préférable et le projet actuel donne une place importante aux transports en commun. Le fait qu'il soit en grande partie enterré et avec des protections phoniques le distingue également des anciens projets du tronçon ouest du périphérique (TOP).

Je n'ai pas l'intention de rentrer dans tous les détails mais seulement de revenir sur quelques principes concernant le financement, en écho au rapport examiné aujourd'hui, mais aussi sur l'équité de traitement entre territoires de l'agglomération.

D'abord, le projet Anneau des Sciences est aussi un projet d'aménagement urbain qui nécessitera une maîtrise publique des fonciers nécessaires à la réalisation des ouvrages bien sûr mais, au-delà, de terrains directement impactés qui vont prendre de la valeur. C'est sans doute un des moyens de financer une partie de ce projet, pour peu que la maîtrise du foncier soit réelle et effective en amont. Quelle est la stratégie du Grand Lyon dans ce domaine ?

Nous savons aussi quelle a été l'opposition massive à un péage classique, à juste titre. Et un péage à tarif réduit ne serait sans doute pas suffisant pour assurer le financement car le coût annoncé représenterait une part trop importante de la capacité d'investissement du Grand Lyon et il deviendrait incompatible avec le respect des autres priorités de l'agglomération.

Il est donc indispensable de mener toutes les études nécessaires à la mise en place d'une carte multimodale permettant à la fois l'accès à l'ouvrage, l'usage des transports en commun et l'accès aux parcs relais. Comme il faudrait des modifications législatives pour le rendre possible, là encore c'est un travail en amont qu'il faudra conduire. Et -autre question- qu'en sera-t-il ?

Enfin -et c'est sans doute le plus important-, pour que l'Anneau des Sciences soit acceptable par tous, il est impensable d'avoir, à l'Ouest, un ouvrage respectueux de l'environnement, articulé avec des transports en commun et les parcs relais et, à l'est, les nuisances phoniques, atmosphériques et visuelles, d'avoir à l'ouest un ouvrage qui ne soit pas une séparation physique entre les territoires et à l'est la barrière du périphérique.

Le Grand Lyon devrait donc, dès le prochain mandat, réaliser à l'Est des aménagements similaires à la conception de l'Anneau des Sciences si on veut qu'il mérite pleinement son nom d'Anneau complet et surtout qu'il soit tolérable pour la population.

Qu'est-il prévu en ce sens ? Pour quel coût, car ce coût n'a pas été encore pris en compte ? Qu'en pensez-vous, monsieur le Président, vous qui êtes attaché à l'équilibre de notre agglomération et à un développement équitable ?

On peut et on doit avoir le même raisonnement pour les transports en commun à l'Est avec la réalisation des lignes A7, A8 et la modernisation du C3.

Voilà quelques interrogations légitimes au moment de tirer les leçons du débat public sur l'Anneau des Sciences".

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

**M. le Conseiller Bruno BERNARD** : Monsieur le Président, chers collègues, la délégation de service public actuelle passée à

Openly, filiale d'ASF-groupe Vinci, semble donner satisfaction au Grand Lyon.

Pourtant, lors du Conseil de septembre 2012, le choix a été fait de faire appel à un partenariat public/privé pour les travaux de mise en sécurité et de gestion du BPNL. Nous souhaitons rappeler notre opposition à ce partenariat public/privé, dont le montant cumulé est estimé autour de 660 M€.

La part de l'exploitation, de la maintenance et des gros entretiens, bien maîtrisée dans la régie intéressée actuelle, représente la grosse partie de ce partenariat. La part des travaux de mise en sécurité sera relativement faible par rapport au total, même en intégrant le financement de l'investissement. Il est donc surprenant d'arrêter une DSP qui fonctionne bien pour passer à un partenariat public/privé.

De très nombreux partenariats public/privé ont été réalisés ces dernières années. On constate dans de nombreux contrats qu'ils sont souvent à l'avantage de l'entreprise titulaire et au détriment des collectivités et des citoyens ; l'exemple de Rhônexpress est édifiant.

Pour le BPNL, il nous semblerait toujours plus logique de faire appel aux marchés publics pour réaliser les travaux de mise en sécurité en conservant une DSP sur le même périmètre qu'aujourd'hui.

Lors du choix fait en septembre 2012, il n'a pas été porté à la connaissance des élus du Grand Lyon la nécessité ou même la possibilité de prolonger d'un an, par avenant, la DSP actuelle qui prend fin en janvier 2014. A travers la délibération, on ne comprend pas quel est l'élément nouveau apparu depuis septembre 2012 qui finalement nous oblige à prolonger la DSP.

Notre groupe politique n'est pas représenté à la commission permanente de délégation de service public et de contrats de partenariat. Cependant, nous ne doutons pas que ce temps supplémentaire pris par le Grand Lyon rende plus efficace le dialogue compétitif et nous espérons qu'il permettra que chaque soumissionnaire puisse avoir le plus d'informations possible sur la DSP actuelle afin que la concurrence joue pleinement.

Nous nous abstenons sur cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pour l'Anneau des Sciences, nous aurons l'occasion d'en reparler dans les prochains temps. Sur le reste, vous devriez vous féliciter que la régie intéressée soit prolongée d'un an puisque vous la trouvez extrêmement favorable ; sur le fond du dossier, on en a déjà parlé il y a quelque temps.

Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Ensemble pour le Grand Lyon ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) ; MM. Buna et Charles -pouvoir à M. Coste- (Europe Ecologie-Les Verts) ; Rassemblement démocrate et radical ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Objectif Lyon Métapolis ; Non inscrits (MM. Broliquier, Justet, Pili -pouvoir à M. Justet-);

- contre : néant ;

- abstention : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles -pouvoir à M. Coste- qui ont voté pour).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

**N° 2013-3855 - déplacements et voirie** - Saint Priest - Vénissieux - Boulevard urbain est (BUE) - Traversée des voies ferrées - Objectifs poursuivis, modalités et ouverture de la concertation préalable - Direction de la voirie -

**N° 2013-3856 - déplacements et voirie** - Saint Priest - Vénissieux - Boulevard urbain est (BUE) - Traversée des voies ferrées - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Conseillère Dubos a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3855 et 2013-3856. Madame Dubos, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère DUBOS, rapporteur** : Je présente les deux rapports concernant le boulevard urbain "est" (BUE) qui se situe entre Saint Priest et Vénissieux. Le premier rapport concerne le lancement de la concertation et le deuxième la poursuite des études pour la traversée des voies ferrées à Saint Priest et l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

**M. le Conseiller COSTE** : Monsieur le Président, chers collègues, nous voterons bien sûr pour l'ouverture de la concertation mais mon intervention va s'appuyer sur la deuxième délibération.

Vous connaissez depuis longtemps notre position sur le BUE, lequel a été saucissonné tout au long de son élaboration en plusieurs tronçons et plusieurs maîtres d'ouvrage.

Nous attendons toujours des choix clairs pour savoir où et quand se fera la ligne forte de transports en commun A8 présente dans tous les PDU depuis 1997.

Il est évident qu'on ne peut pas s'opposer à la traversée des voies ferrées qui sont sur un axe stratégique. En effet, la liaison historique Saint Fons-Grenay est appelée à se développer suite aux conclusions du rapport sur le nœud ferroviaire lyonnais. Elle permettra l'accès au CFAL nord. Elle risque d'être la solution d'attente d'un CFAL sud, dont tout le monde estime que le tracé proche de Lyon n'est pas pertinent mais nous attendons les conclusions de la commission Duron sur la révision du SNIT. Cette liaison sert également de jonction entre le port Edouard Herriot et la plate-forme multimodale de Vénissieux-Saint Priest, dont les riverains attendent impatiemment une solution limitant les allées venues de camions qu'ils subissent. Le projet de traversée des voies est très proche de la gare de Vénissieux qui fait l'objet d'une étude spécifique dans le cadre du projet Urbagare, démarré par la RUL puis repris par le Pôle métropolitain.

Attention à la cohérence de tous ces projets !

En cohérence avec nos votes précédents, nous nous abstenons sur le dossier relatif aux objectifs poursuivis et votons pour l'ouverture de la concertation préalable.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Je crois qu'il n'y a aucune incohérence comme on a eu l'occasion de l'indiquer en commission, à savoir qu'évidemment, nous allons faire passer la ligne par le boulevard urbain "est" jusqu'à la route de Lyon où nous allons débrancher, de manière à pouvoir aller jusqu'à la gare de Vénissieux et mettre en correspondance la gare de

Vénissieux, qui est un des lieux principaux de transports en commun, avec le reste du territoire. Là où vous voyez je ne sais quelle incohérence, nous voyons au contraire se constituer un réseau. Merci beaucoup.

Je donne la parole au groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. le Conseiller MILLET** : Comme nous sommes très impliqués sur ce dossier, vous me permettez d'intervenir.

Vous redirez l'attente dans laquelle nous sommes depuis longtemps dans la réalisation du BUE dans l'ensemble de son parcours, depuis Vénissieux jusqu'à Vaulx en Velin, doit vous paraître peut-être obsessionnel mais c'est effectivement le cas, tant nous considérons qu'une desserte circulaire intra-communes de la première couronne "est" nous paraît indispensable pour notre agglomération, pour desservir notamment les zones d'activités économiques de l'est lyonnais et leur développement potentiel nécessaire.

Aussi, c'est avec satisfaction que nous allons voter ces deux rapports concernant le BUE et surtout le franchissement des voies ferrées à Saint Priest qui permettra de relier les tronçons existant à Vénissieux au reste du tracé sur les communes déjà desservies plus au nord.

Vous venez de répondre d'avance, merci, à la question que je voulais poser sur la réalisation concomitante si possible mais, en tous les cas, poursuivant le tracé du boulevard et sa capacité à intégrer la future ligne forte en site propre de transports en commun, la ligne A8, entre Gerland, la gare de Vénissieux -comme vous nous l'avez précisé-, l'avenue Charles de Gaulle, la route de Lyon et enfin, bien sûr, le tracé du BUE lui-même sur Saint Priest et sur Bron, etc. J'espère en tous les cas que les études sont bien et activement lancées. Nous sommes disponibles pour travailler avec le SYTRAL sur cette question très pertinente.

L'ouverture de la concertation dès la semaine prochaine est un bon choix et l'individualisation de l'autorisation de programme pour les études de finalisation des cahiers des charges augurent une réalisation au cours du prochain mandat, ce que nous appelons bien évidemment de nos vœux.

Le groupe Communiste et intervention citoyenne approuvera donc sans réserve ces deux rapports.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Socialiste.

**M. le Conseiller GOUX** : Monsieur le Président, chers collègues, l'avancée de ce projet de franchissement des voies ferrées de Saint Priest par le boulevard urbain "est" est incontestablement une grande et bonne nouvelle pour les usagers, qu'ils soient habitants ou travailleurs du secteur centre-est de notre agglomération.

Même si nous n'en sommes pas encore aux travaux, les études en cours et la phase de concertation que nous lançons aujourd'hui vont apporter des perspectives positives pour tous ceux qui appellent de leurs vœux le bouclage de la jonction entre l'A 43 au nord et le BUS au sud car, certes, les trois tronçons déjà réalisés dans ce secteur sont autant de signes que le projet avance mais ce chaînon manquant -si j'ose dire- ôte la majeure partie des intérêts de cet axe majeur.

Ce BUE ainsi complété va permettre, à terme :

- de faciliter les déplacements dans la partie sud-est de l'agglomération et, en particulier, la desserte efficace de zones de fort intérêt économique, de la ZI sud-est au parc technologique en passant par la ZAC Berliet, en permettant la séparation des flux routiers de transit et de desserte ;

- d'offrir aux modes doux, piétons et cyclistes, une véritable continuité nord-sud, aujourd'hui inexistante du fait de l'obstacle du faisceau ferroviaire ;

- d'installer enfin la ligne A8, ligne forte de transports en commun en site propre tant attendue, pour permettre des déplacements nord-sud rapides sans passer par le centre de l'agglomération ;

Conséquence enfin des possibilités nouvelles ainsi offertes dans ce secteur à fort enjeu pour l'ensemble de l'agglomération, l'attractivité de ce territoire va s'en trouver dopée, permettant ainsi de conforter voire de relancer les multiples zones économiques, petites ou grandes, qui jalonnent ce BUE.

Pour toutes ces raisons, nous voterons bien volontiers ces deux rapports concernant la concertation et la poursuite des études de ce nouveau tronçon du boulevard urbain "est" à Saint Priest.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Donc je mets aux voix ces dossiers :

. n° 2013-3855 -

Adopté à l'unanimité.

. n° 2013-3856 -

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Ensemble pour le Grand Lyon ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) ; MM. Buna et Charles -pouvoir à M. Coste- (Europe Ecologie-Les Verts) ; Rassemblement démocrate et radical ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Objectif Lyon Métapolis ; Non inscrits (MM. Brolquier, Justet, Pili -pouvoir à M. Justet-);

- contre : néant ;

- abstention : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles -pouvoir à M. Coste- qui ont voté pour).

Adopté.

Rapporteur : Mme la Conseillère DUBOS.

**N° 2013-3890 - urbanisme** - Gestion des aides à la pierre 2009-2014 - Délégation de compétence de l'Etat à la Communauté urbaine - Bilan de l'année 2012 et conventions d'application 2013 pour le parc public et le parc privé - Reconstitution de l'offre démolie - Individualisation d'autorisation de programme - Subventions 2013 aux associations - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**N° 2013-3891 - urbanisme** - Volet habitat du plan climat - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux s'engageant dans une démarche de réhabilitation thermique performante de leurs logements - Approbation du protocole avec ABC HLM représentant les bailleurs sociaux - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Brachet a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3890 et 2013-3891. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur** : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, je vais présenter les deux délibérations qui se suivent, l'une sur les aides à la pierre et l'autre sur l'éco-rénovation HLM parce qu'elles se répondent l'une à l'autre et ce sera plus facile pour la compréhension. Je vais tout d'abord dire qu'elles ont reçu un avis favorable de la commission urbanisme.

(Projection de diapositives - VOIR annexe page 34).

Je ne développerai pas dans un grand détail les résultats complets de la délégation des aides à la pierre -je le fais souvent devant vous- et donc je vais un peu résumer, en particulier la partie production pour venir plus spécifiquement sur les questions qui concernent notre stock de logements, qu'il soit social ou qu'il soit privé.

Sur le graphique projeté, vous avez le niveau de réalisation de nos engagements sur le plan du logement social à partir de 2001, vous avez eu ces résultats présentés en 2011, en 2010. Vous voyez que 2012 est une très bonne année, c'est même l'année la plus élevée -si on omet 2010, année qui a fonctionné sous le coup du plan de relance- : nous avons donc un résultat à 4 700, qui est très élevé et très satisfaisant, bien au-dessus de ce qui a été convenu avec le Préfet ; et il faut comprendre ce résultat comme étant composé de deux chiffres : un chiffre à 4 300, qui est véritablement les logements sociaux supplémentaires, eux-mêmes composés de logements anciens transformés en logement social et de logements neufs des bailleurs sociaux ou en VEFA avec les promoteurs et également 450 logements construits en reconstitution des opérations de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Donc c'est un peu le résultat qui fait que, sur l'année 2012, malgré l'entrée en crise immobilière, bien que l'on fasse un partenariat avec la promotion sur les ventes en l'état futur d'achèvement (VEFA), nous sommes au-dessus de 4 000 logements dans la production 2012, c'est-à-dire au-dessus de nos objectifs.

Si je prends maintenant l'aspect prévisionnel, il faudrait réaliser 4 800 logements en 2013, ce qui est relativement plus important qu'en 2012, bien qu'on n'ait pas des tonnes supplémentaires d'argent. Ce chiffre est un petit peu une algèbre nationale, divisé par les régions, divisé par les départements, qui nous retombe de cette façon ; cela fait 1 000 de plus mais c'est comme cela. L'Etat nous a fait comprendre que c'était comme cela mais que l'on repartirait surtout sur la base des bons résultats de l'année dernière pour essayer de les maintenir ou de les augmenter.

Donc, par rapport au financement 2012 qui était à 39 M€, nous serons à 45 M€ pour 2013, ce qui est normal puisque vous savez que les moyens globaux de la délégation des aides à la pierre en France ont été augmentés de 50 M€ ; donc nous avons réclamé de profiter de cette augmentation. Je ne détaille pas la combinaison de ces montages financiers. L'Etat n'ayant pas beaucoup d'argent est allé en chercher un petit peu en complément sur Action Logement pour 3 M€. Mais enfin c'est bien un régime à parité, 22,5 M€, qui nous permettra de faire la campagne 2013.

Je voudrais insister plus précisément sur l'action sur le parc privé car nous ne parlons pas assez finalement de ce que nous entreprenons sur le stock, ce qui rejoint d'ailleurs les préoccupations évoquées plusieurs fois dans cette enceinte concernant le plan climat, qui est un des outils par lesquels nous devons entrer dans le parc existant, qu'il soit parc social ou parc privé, et la délégation des aides à la pierre concerne, pour une partie financière moins importante, l'action dans le domaine du parc privé.

Il faut préciser que le contexte a changé très récemment concernant les orientations de l'ANAH. Vous savez que, les années précédentes, sur le parc privé à Lyon, comme dans le reste de la France d'ailleurs, le ciblage de ces opérations rendait les résultats improbables : c'était un ciblage presque exclusif sur les propriétaires occupants très modestes dont il était exigé des travaux de réhabilitation thermique très coûteux. Le résultat des opérations est que le programme national a eu d'assez mauvais résultats et on a été très gêné sur le plan local pour engager efficacement les aides de l'ANAH et s'appuyer sur elles pour développer notre plan climat ; les expérimentations que nous avons faites sont maintenant bien avancées.

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2013, les décisions se sont desserrées, qu'elles concernent les propriétaires bailleurs ou les propriétaires occupants, les conditions de délivrance de ces aides et le niveau de ces aides a très fortement augmenté. La population cible en France passe de 3 à 7 millions de ménages concernés.

Donc nous avons là subitement un outil qui va nous permettre d'inciter très fortement les copropriétés à enclencher les travaux, avec des résultats dont on vous a fait une simulation pour que vous mesuriez les différences : sur le parc privé -dans la deuxième colonne, pour des appartements de 30 ou 70 mètres carrés-, vous voyez que si on engage des travaux de 15 000 ou 25 000 € selon les cas, le propriétaire bailleur pourra choisir de conventionner son loyer en tarif intermédiaire, soit plus social s'il le souhaite ou très social. Vous voyez qu'en face, selon les cas, pratiquement 100 % des travaux peuvent être pris en charge et au moins 40 % pour un logement à loyer intermédiaire. Donc ce sont des moyens d'aides considérables qui sont également sensibles au choix du propriétaire et donc au choix de sa clientèle.

Egalement, il y a en face un avantage qui s'additionne : vous avez une déduction sur les revenus locatifs de 60 % dans certains cas, 40 % dans les autres. Après, au total, il y a des moyens financiers qui sont à la fois ciblés sur une population nettement plus nombreuse et en même temps avec des avantages très importants en contrepartie.

Sur le plan thermique -et c'est ce qui intéresse notre plan climat-, dans le cas des propriétaires bailleurs, il faut obtenir une réduction des économies d'énergie de 35 % pour bénéficier de ces aides. Donc on a un effet cumulé dans nos montages plan climat et aides aux travaux dans le parc privé qui vont maintenant s'additionner et on entre dans un cercle vertueux - je l'espère en tous les cas-. La décision est applicable à partir du 1<sup>er</sup> juin 2013.

Prenons la diapositive suivante : pour mémoire, je rappelle que, compte tenu des insuffisances de l'ANAH l'année dernière, nous avons mis en place un système de conventionnement dit "conventionnement sans travaux". En fait, cela n'empêchait pas les gens de faire des travaux, cela permettait au Grand Lyon, pour faciliter le démarrage du plan climat -et c'est très important dans les montages financiers des quatre expérimentations-, de délivrer des aides malgré les insuffisances de l'ANAH. C'est ce qui vous est décrit sur ce tableau et qui permettait à la fois de récupérer un avantage fiscal sur les revenus locatifs et une aide de 2 500 €, quels que soient les propriétaires, sur les montages financiers de ces travaux.

Je poursuis sur le parc privé et je rappelle que nos expérimentations sont en train de s'étendre : sur Saint Fons, 270 logements sont concernés ; sur Sainte Blandine, les choses ont démarré et l'assistance à maîtrise d'ouvrage a été faite sur le périmètre des voies ferrées -c'est plus compliqué parce que l'accollage des travaux acoustiques que fait RFF avec nos travaux plan climat

se heurte à des difficultés techniques que nous sommes en train de résoudre- ; sur Vénissieux, je crois que les choses sont à peu près mises en place, on attend une décision de la mairie pour passer à la réalisation. Il est question de regarder un périmètre nouveau, projet à l'étude, sur Rillieux la Pape je crois. Donc les choses avancent et les conditions dans lesquelles nous pouvons avancer ont également fortement évolué positivement.

Si je passe à la délibération suivante, nous sommes sur le parc social. Le parc social, nous vous l'avons dit, a des exigences en matière de rénovation thermique qui sont définies dans les conventions d'utilité sociale avec l'Etat. Autrement dit, les exigences réglementaires demandées dans le parc social sont déjà conventionnées et ils ont des dispositifs quelquefois insuffisants mais qui viennent de s'améliorer en matière de prêts pour faire le travail d'éco-rénovation.

Pour accélérer le mouvement, nous avons décidé de proposer aux bailleurs sociaux du Département du Rhône d'identifier dans leur périmètre ceux de leurs logements qui sont en catégorie C et qui pourraient passer en catégorie B avec une aide substantielle du Grand Lyon. Aujourd'hui, après les estimations et les études qui ont été faites, nous avons identifié 2000 logements qui, en 2012 et 2013, passeront de catégorie C en catégorie B, avec des travaux que nous plafonnons à 10 000 € par logement et dont le Grand Lyon prendra à sa charge la moitié, sachant que la moyenne des travaux estimés sur ce parc est à peu près à 15 000 €. C'est donc un moyen plus qu'incitatif puisque, globalement, nous allons prendre en charge plus que la moitié des travaux, pour que les bailleurs sociaux y voient une occasion, dans leurs parcs de catégorie C, d'identifier ceux où un geste supplémentaire permettrait d'aller vers des économies d'énergie supplémentaires. Par conséquent, cette délibération est assez importante à prendre afin qu'elle puisse s'appliquer le plus rapidement possible. Elle engage, je crois, une enveloppe de 7 M€.

Une carte représente où se situe ce parc de 2 000 logements HLM dans les communes concernées par ce travail d'aide à la limitation thermique du plan climat. J'ai surtout développé les relations entre la délégation des aides à la pierre, les moyens, les nouvelles offres ANAH et les décisions que nous prenons pour à la fois confirmer que nous tenons les objectifs de production mais que nous poursuivons notre action sur le parc ancien, avec une entrée en matière largement déterminée par les économies d'énergie.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Je vous rappelle que ces projets de délibérations font l'objet de notes pour le rapporteur déposées sur vos pupitres.

- Pour le dossier numéro 2013-3890 :

Dans le 3<sup>o</sup> du dispositif commençant par "**Arrête** le montant de la programmation 2013 des aides à la pierre, etc.", il convient de lire dans le tableau :

à l'avant-dernière ligne "droit à engagement, etc.", "7 901 440" au lieu de "7 432 300",

à la dernière ligne "**Total**", "**53 888 860**" au lieu de "**53 419 720**".

- Pour le dossier numéro 2013-3891 :

Dans la phrase du dernier paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "Au total, la contribution de la Communauté urbaine, etc.", il convient de lire : "10 M€" au lieu de : "10 €" ;

Dans le a) du 1° - du dispositif, il convient d'ajouter après "pour les immeubles retenus en phase expérimentale," : "soit 2 000 logements potentiels,".

Je donne la parole au groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

**M. le Conseiller TOULERON** : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviendrai sur le premier dossier.

La première chose à dire concernant les résultats 2012 sur la gestion des aides à la pierre, c'est certainement qu'ils sont bons au regard des objectifs du programme local de l'habitat. C'est vrai en ce qui concerne le volume de logements sociaux financés, près de 4 800, c'est vrai pour la proportion de logements financés en partenariat avec la promotion immobilière, ce qui est une des conditions d'une véritable mixité sociale, c'est vrai pour le rééquilibrage territorial, avec y compris plus de logements financés à l'ouest qu'à l'est.

C'est un bilan intéressant aussi sur les interventions sur le parc privé, et notamment ce qu'on appelle les "copropriétés dégradées", avec une hausse significative du volume des aides, même si elles portent sur moins de logements car les interventions sont plus lourdes.

Pour ce qui est de la programmation 2013, elle poursuit l'effort entrepris dans les différents domaines, ce que nous enregistrons positivement.

Au-delà du bilan 2012 proprement dit et de la programmation 2013, nous souhaitons mettre l'accent sur trois points d'ordre plus général.

Le premier point concerne la question du prix du foncier, qui est le frein majeur à la production de logements sociaux, frein à l'action foncière de la Communauté urbaine, malgré l'effort important qui se poursuit.

Dans les rares outils disponibles pour empêcher des envolées du foncier qu'il n'est pas possible de suivre, la procédure des zones d'aménagement différé, qui permet de bloquer pour une période le prix du foncier, peut trouver toute son utilité.

Plus généralement, nous aurions besoin de politiques nationales qui permettraient de restituer à la collectivité tout ou partie de la valorisation foncière des terrains qui bénéficient d'opérations publiques d'aménagement et d'équipement qui les valorisent. Nous aurions besoin de politiques fiscales de taxation des plus-values immobilières réalisées dans de telles conditions.

Un deuxième point concerne les programmes de logements sociaux associés à des ventes en VEFA (ventes en état futur d'achèvement). On constate un effet induit parasite aujourd'hui, avec un marché stagnant : un certain nombre de promoteurs gèlent leur programmation, retardant de fait la livraison de l'ensemble des logements. Le recours croissant à l'accession sociale à la propriété pourrait permettre d'éviter ce phénomène parasite.

Un troisième point concerne l'attention qu'il conviendrait d'apporter à un troisième secteur, entre le logement privé et le logement social; celui de l'habitat coopératif. Encore marginal en France, contrairement à d'autres pays pour des raisons historiques, il souffre de contraintes juridiques qui freinent son développement. Pourtant, il rencontre des aspirations très actuelles à la maîtrise de son propre habitat, y compris en milieu pleinement urbain, maîtrise y compris des procédés constructifs,

des matériaux, de la conception des logements. Il correspond assez bien à des évolutions des modes de vie et des façons de vivre la ville et il n'est nullement condamné par principe à rester anecdotique. C'est vrai au niveau national, c'est aussi une piste au niveau du Grand Lyon.

Voilà donc quelques points que nous souhaitons apporter à cette occasion.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

**Mme la Conseillère VESSILLER** : Monsieur le Président, chers collègues, depuis que l'Etat a délégué les aides à la pierre, le Grand Lyon a amplifié de façon assez continue son effort en matière de construction de logement social, dans un contexte 2008-2009 qui n'était pas des plus favorables au logement sur le plan national.

Nous sommes passés de 2 465 logements PLUS et PLAI en 2009 à 3 380 en 2012 ; cette progression est tout à fait positive étant donné que les demandeurs sont près de 50 000 sur l'agglomération. Le rééquilibrage à l'ouest est à souligner aussi avec, pour la première fois en 2012, une programmation plus importante à l'ouest qu'à l'est, hors PLS.

Pour 2013, l'objectif est d'augmenter légèrement la production de PLAI (1 250 au lieu de 1 125 en 2012), de stabiliser les PLUS (2 200 comme l'année dernière) et d'avoir un niveau élevé de PLS : 1 350, ce qui serait plus que l'an passé et plus que les PLAI. Nous alertons sur ce point car nous savons tous que les PLS ne répondent pas à la demande des ménages à revenus très modestes qui sont, eux, pourtant toujours plus nombreux, d'autant plus dans la situation de précarisation croissante qui frappe nos concitoyens.

Nous voulons rappeler aussi que la politique de logement menée depuis plus de dix ans par le Grand Lyon est certes importante au plan quantitatif mais que, pour autant, les inégalités sociales et territoriales se sont creusées sur notre territoire. La répartition du revenu fiscal par commune montre toujours de nettes différences entre l'ouest et un vaste secteur qui va du nord-est au sud-est mais aussi selon les arrondissements de Lyon.

L'égalité des territoires est l'attribution d'une Ministre mais, si volontariste soit-elle -et on fait confiance à madame Duflot-, elle ne pourra pas réussir si, dans les territoires, on n'est pas convaincus de l'objectif. En tout cas, pour notre groupe, c'est sans aucun doute un des enjeux majeurs de la future Métropole.

Sur le parc privé, l'enveloppe de 4,3 M€ du Grand Lyon prévue en 2013 reste la même qu'en 2012 alors que celle de l'ANAH progresse de plus de 1 M€, notamment en faveur des propriétaires bailleurs -cela nous a été expliqué- avec une hausse globale de 15 %.

Alors pourquoi ne pas augmenter aussi notre budget sur le parc privé, quand on sait que le parc social privé ne cesse de se réduire alors que ces logements ont aussi un rôle à jouer dans la chaîne du logement ? Le logement privé conventionné est bien du logement social et il faut encourager les bailleurs privés dans ces opérations de conventionnement et de rénovation thermique de leur parc.

Je cite moi aussi le plan climat puisque rappelons notre objectif de 12 000 logements privés à réhabiliter par an pour atteindre l'objectif général de réduction de 20 % d'ici 2020. Nous regrettons donc qu'en 2013, nous ne donnions pas un coup d'accélérateur

significatif, alors même que l'ANAH a pris des dispositions nouvelles visant à booster les opérations, comme vient de nous l'expliquer notre collègue.

Monsieur le Président, vous vous étiez engagé il y a deux ans à investir 40 M€ d'ici la fin du mandat sur la réhabilitation du parc privé et du parc public. Monsieur Brachet vient de nous expliquer que nous sommes maintenant dans un cercle vertueux puisque l'ANAH a effectivement affiché une priorité en faveur des propriétaires bailleurs et qu'on voit que des opérations peuvent être subventionnées jusqu'à 100 % pour du logement conventionné. Donc nous comptons sur vous pour une décision modificative dans l'année pour abonder de manière plus importante la ligne du parc privé.

Concernant le parc public -la deuxième délibération-, nous soulignons bien sûr l'intérêt que le Grand Lyon décide d'accorder une subvention aux bailleurs, même si elle arrive plus d'un an après les autres délibérations du volet habitat. Elle a été discutée et préparée avec les bailleurs pour aboutir à l'objectif d'atteindre la catégorie B de l'étiquette énergétique, ce qui est tout à fait ambitieux, avec une aide de notre collectivité plafonnée à 5 000 € par logement.

L'objectif est de rénover 2 000 logements sociaux d'ici 2014. C'est à la fois beaucoup et peu. Beaucoup car cela fait 1 000 logements par an à réhabiliter en profondeur. Cela demandera une forte mobilisation des bailleurs pour mener à bien, dans les délais, des opérations exemplaires qu'ils ont déjà identifiées. En revanche, au regard des 40 000 logements sociaux à rénover d'ici 2020, cela signifie qu'à compter de 2015, il faudra passer à 6 000 réhabilitations par an, soit six fois plus, ce qui est un objectif proprement intenable si on ne change pas de braquet, que ce soit du côté des bailleurs, de l'Etat, de nous, collectivité, mais aussi du monde du bâtiment et travaux publics pour répondre à pareille demande.

Et pourtant, c'est bien cela l'enjeu de la transition énergétique, notamment dans le cadre national, qui nous occupe actuellement. C'est cela aussi la transition écologique que nous défendons, créatrice d'emplois locaux, indispensable au plan social pour réduire les factures énergétiques et éviter la précarité avec la fracture énergétique et c'est aussi un enjeu au plan environnemental pour lutter contre le réchauffement climatique.

Souhaitant vivement des décisions modificatives à voter dans l'année concernant une hausse de la réhabilitation thermique, notamment sur le parc privé comme je l'ai expliqué, nous voterons bien sûr ces deux délibérations.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Monsieur le Président, mes chers collègues, ces deux délibérations complémentaires sont importantes sur le plan énergétique et environnemental mais aussi -comme cela a été évoqué- sur le plan du logement et de l'urbanisme.

La réhabilitation thermique est ainsi un enjeu majeur de la ville de demain. Elle est indispensable pour préserver le pouvoir d'achat des Lyonnais, et plus particulièrement des plus modestes d'entre eux mais elle est aussi le symbole d'une ville nouvelle et responsable, où chacun commence par isoler son logement avant de monter le chauffage et gaspiller de l'énergie.

Vous nous demandez aujourd'hui de voter en faveur d'une aide aux bailleurs sociaux s'engageant dans cet objectif de réhabilitation thermique. Cette première délibération va dans le bon sens et nous la soutenons avec énergie.

Quelques remarques cependant.

Tout d'abord, il est regrettable que tous les bailleurs sociaux de l'agglomération ne soient pas intégrés dans ce dispositif.

Ensuite, si les copropriétés ne sont pas comprises dans cette délibération, il serait intéressant, me semble-t-il, à l'avenir, de les intégrer. Nous avions déjà voté en 2012 un dispositif avec l'Agence locale de l'énergie (ALE) pour accompagner les rénovations de logements dans des copropriétés. Ce dispositif était expérimental et ciblé sur quelques quartiers seulement. Je crois vraiment qu'il est temps d'avancer.

Je comprends la volonté d'avancer en marchant, d'éviter les erreurs, d'économiser l'argent public. Mais c'est aussi une politique économique et sociale que de rénover les logements pour que les factures soient moins fortes et développer une nouvelle filière d'emplois. L'expérimentation ne peut pas être un simple outil d'affichage, elle doit déboucher rapidement sur une pratique générale. Et pourquoi pas inspirer ce que pourrait être un vrai programme national de rénovation écologique des bâtiments français, ainsi que le proposait Jean Louis Borloo ce week-end ?

Autre remarque, réhabiliter les logements n'aura d'impact que si une bonne communication -et, pour une fois, je suis en faveur d'une communication renforcée- est faite en direction des occupants des logements. Il est impératif qu'un travail de pédagogie soit réalisé afin d'indiquer les bons gestes à avoir et les mauvais réflexes désormais à éviter. Il faut que ce travail soit réel, approfondi et s'inscrive dans la durée.

De plus, réhabiliter un logement demande d'étudier certes le confort en période de froid mais aussi le confort en période estivale. Il faut donc être vigilant aux performances des bâtiments en été et éviter des écueils tels que des surconsommations d'énergie, que l'on commence à voir apparaître, liées à la climatisation.

Enfin, à l'avenir, nous devons nous tourner plus vers les énergies renouvelables pour les centrales de chauffage comme le bois ou la géothermie. Et il est vrai que cela n'est pas évoqué dans les rapports.

Vous le voyez, mes chers collègues, de nombreux progrès peuvent être réalisés dans nos objectifs de réhabilitation thermique. Ce n'est qu'en marchant dans la direction d'une ville responsable, d'une ville intelligente, d'une ville qui fait le pari de l'économie d'énergie, en n'oubliant pas d'accompagner les citoyens dans ce changement, que nous ferons rayonner notre agglomération. Changer les mentalités cela commence par chez soi et le politique doit l'impulser.

C'est dans ce cadre que le dossier de l'aide à la pierre entre également car c'est dans la construction que tout commence. Les chiffres de l'ANAH pour les logements sociaux vont dans le bon sens et nous nous félicitons également du nombre de logements produits en 2012, c'est une bonne chose pour les Lyonnais, c'est une bonne chose pour le Grand Lyon.

Aider la quantité de construction c'est bien, aider la qualité c'est encore mieux. Sur les aides à la pierre, nous ne sommes qu'un petit maillon de la chaîne mais je pense qu'il nous faudra

travailler avec l'ensemble de nos partenaires pour que ces aides aient un vrai profil écologique. C'est pourquoi le fait que l'ANAH prenne en compte le volet énergétique dans le bâti ancien est une bonne chose et doit être salué. De même -comme l'a dit monsieur Brachet-, nous saluons l'évolution très significative des conditions d'éligibilité à ces aides et nous espérons que cela incitera de très nombreux propriétaires bailleurs ou propriétaires occupants à sauter le pas et à se lancer dans une rénovation de leur bien.

Au travers de ces deux délibérations, on voit bien également le travail de prototypage que la collectivité doit insuffler. La rénovation du bâti ancien n'est pas une chose triviale et totalement maîtrisée. Les pouvoirs publics sont bien dans leur rôle en accompagnant ces premières expérimentations afin que, très rapidement, les process soient opérationnels, moins coûteux pour que nous puissions passer à une autre échelle, à une échelle industrielle.

Dans ce cadre, nous estimons qu'il serait également intéressant de tester de nouvelles expérimentations dans les quartiers les moins denses. Par exemple, la construction d'un étage supplémentaire dans certains bâtiments pourrait être une expérimentation intéressante pour répondre aux besoins de logement tout en réduisant l'impact financier de la rénovation grâce à l'augmentation de la surface habitable. Nous devons ouvrir le débat de la densification urbaine, seule solution pour préserver des espaces verts et lutter contre l'étalement urbain. A l'inverse, rénover ses biens, dans certains cas, peut être trop coûteux et non justifié au niveau développement durable. Nous ne devons pas avoir peur de démolir pour mieux reconstruire ensuite. Là aussi, c'est avancer au niveau d'une ville plus responsable.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. le Conseiller LÉVÊQUE :** Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe se félicite bien évidemment du résultat de la délégation des aides à la pierre et de l'ANRU pour l'année 2012 : d'abord pour le nombre de logements agréés, le deuxième meilleur résultat depuis 2001, un résultat au-delà des objectifs du PLU, des objectifs dépassés sur chacun des produits du logement social (PLAI, PLUS, PLS) et une meilleure répartition territoriale qu'en 2011 avec plus de logements financés dans les communes de l'ouest que dans celles de l'est.

Mais un bémol, cependant : celui de l'action foncière du Grand Lyon pour le logement social, avec une baisse des crédits de 21,4 M€ en 2011 à 17 M€ en 2012 et 15 M€ en 2013. Une évolution inquiétante, en particulier pour le secteur centre puisque, dans les communes fortement urbanisées, les acquisitions-améliorations constituent une part importante de la production de logement social : par exemple sur le premier arrondissement, 97 % de la production est ainsi réalisée.

Les objectifs de la délégation des aides à la pierre pour 2013 sont ambitieux mais accessibles puisque équivalents à ce qui a été réalisé en 2012, avec une augmentation de la dotation initiale de l'Etat de 18,44 M€ en 2012 à 19,35 M€ en 2013, ce qui marque une petite inversion de tendance puisque les années précédentes avaient vu baisser les crédits initiaux de l'Etat concernant les aides à la pierre.

Concernant l'intervention dans le parc privé de 1 636 logements aidés en 2010, nous sommes passés à 850 en 2011 et 560

en 2012, avec des crédits de subvention pour travaux consommés à 80 % de l'objectif pour l'ANAH et à 56 % pour le Grand Lyon : une baisse de l'intervention dans le parc privé liée aux changements permanents des règles de l'ANAH ces dernières années, à la complexité des dossiers de l'ANAH mais aussi au niveau du marché de l'immobilier donc des loyers dans l'ancien, rendant plus difficile l'intérêt du conventionnement des loyers et aussi à l'insuffisance de cohérence et de lisibilité des dispositifs de l'ANAH, des collectivités, Communauté urbaine et Région, en particulier pour articuler réhabilitation thermique dans le cadre du plan climat et conventionnement des loyers.

Aussi, la nouvelle politique de l'ANAH, l'engagement dans sa phase active de l'éco-rénovation du quartier de Sainte Blandine sera sans doute une occasion, à travers la convention d'OPAH, de répondre à ces questions.

Sur le quatrième volet, qui porte sur le financement d'associations qui concourent à la captation de logements en diffus dans le parc privé en direction de publics jeunes ou en insertion ou d'actions favorisant l'accès au logement de publics en difficulté, donc sur des dimensions davantage sociales en articulation avec le PDALPD (Plan départemental pour l'accès au logement des personnes défavorisées), le projet de Métropole permettra, en regroupant les compétences du Conseil général sur ce volet social et celles du Grand Lyon sur l'aide à la pierre, d'apporter une meilleure cohérence et une vision complète de la chaîne du logement, de l'hébergement à l'accession à la propriété.

Je crois que les bons résultats de la délégation des aides à la pierre pour le logement social, s'ils sont le fruit de l'engagement du Grand Lyon, sont aussi celui de l'engagement des Communes qui, par leur implication pour porter les projets auprès de leur concitoyens, leur partenariat avec les acteurs du logement, leur contribution au financement du logement social, contribuent aux résultats de manière importante.

Aussi, monsieur le Président, j'attire votre attention sur la nécessaire articulation entre les compétences de la Métropole et celles des Communes pour que les Communes puissent poursuivre leur contribution, en particulier en matière de financement, aux opérations de logement social ou d'intervention dans le parc privé.

Enfin, monsieur le Président, je voudrais mobiliser votre vigilance sur ce que l'on appelle les marges locales, sujet de l'annexe 4 de la convention de délégation des aides à la pierre.

Qu'est-ce que les marges locales ? Instaurées par décret en 1997, elles prévoient, pour les opérations neuves de logement social, en fonction des prestations réalisées ou des sujétions auxquelles elles sont soumises, une majoration de loyer pouvant aller jusqu'à 20 %, le Grand Lyon faisant le choix de maintenir une majoration maximum à 18 %.

Ainsi, le loyer maximal de zone fixé par décret au plan national, qui module déjà le loyer plafond en fonction du marché, peut être majoré de 18 % à ce titre ainsi que d'un coefficient de structure impactant les petits logements inférieurs à 65 mètres carrés. Ainsi, quand le loyer plafond au mètre carré est fixé pour le PLUS à 5,44€, avec les majorations maximum, il peut atteindre, pour un logement de 30 mètres carrés, 8,30 € par mètre carré, auxquels il faut ajouter les charges. Ainsi, aujourd'hui, une personne seule, payée au SMIC, n'est pas éligible à l'APL et a un taux d'effort qui peut dépasser les 30 % et ne peut donc accéder à un logement social neuf.

Le Haut comité pour le logement des personnes défavorisées, dans une étude publiée en avril 2012, souligne que les logements sociaux les plus récents sont les moins abordables et que si seulement 12 % des logements construits avant 1981 ont un loyer supérieur au loyer pris en compte pour le calcul de l'APL, cette proportion passe à 76 % pour les logements sociaux livrés en 2010. Ainsi, aujourd'hui, 39 % du parc social est au-dessus des plafonds APL.

Au congrès HLM de Strasbourg, la Commission sociale de l'union, présidée par notre collègue Annie Guillemot, avait publié une étude montrant l'évolution très importante du taux d'effort des ménages dans le logement social. Dans la situation de crise économique que nous connaissons et qui impacte davantage les plus fragiles de nos concitoyens, les bailleurs sociaux voient croître la courbe des impayés.

Aussi, si le choix de maintenir un taux de marge maximum à 18 % est appréciable, la refonte des critères aurait pu être l'occasion d'amorcer une baisse de cette marge locale, par exemple de 1 % en moyenne, profitant de l'impact favorable des mesures gouvernementales, en particulier la baisse de la TVA à 5 % pour la construction de logements sociaux pour ne pas impacter le niveau de production.

Le problème majeur de la crise du logement que nous connaissons depuis le début des années 2000 est celui de la déconnexion entre les revenus des ménages et les prix de l'immobilier sur l'ensemble de la chaîne du logement, y compris ceux du logement social, ce qui pose la question de son financement.

Enfin, au-delà, nous devons être vigilants pour que la redéfinition de ces marges locales -l'objet de l'annexe 4- n'aggrave pas les inégalités territoriales par un critère de centralité ou de polarité qui, dans la logique de la modulation des loyers, des conventions d'utilité sociale pour le parc existant, verrait les loyers du logement social dans le secteur centre beaucoup plus élevés que dans le secteur "est" avec, pour conséquence, de concentrer les populations les plus en difficultés dans les mêmes communes, les mêmes quartiers, en contradiction avec les objectifs de mixité sociale, de renouvellement urbain, d'équilibre de peuplement. La limite des politiques de peuplement, c'est bien le niveau des loyers.

Nous avons trouvé un compromis avec le Vice-Président Olivier Brachet -et je l'en remercie- pour réduire, à Lyon, l'impact des critères, l'annexe 4 étant modifiée en ce sens.

Veillons, dans les politiques que nous conduisons, à la cohérence avec l'un des quatre choix fondateurs du SCOT pour le PLU-H du Grand Lyon, celui de la solidarité sociale et spatiale.

Notre groupe est satisfait du niveau des résultats de la délégation des aides à la pierre et des objectifs pour 2013 mais nous serons très vigilants pour suivre les effets de la refonte des marges locales.

Notre groupe votera cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. le Conseiller BUFFET :** Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques observations sur ces deux délibérations qui nous sont soumises ce soir. Elles ont un caractère traditionnel mais je voudrais d'abord faire observer que, sur le bilan 2012 lui-même, on peut noter que la relance de la production de

logements sociaux engagée depuis les années 2008 et 2009, avec d'ailleurs le plan de relance pour combler le large déficit des années 1998-1999, a porté ses fruits depuis ces cinq dernières années et qu'avec 4 800 logements sociaux en 2012 qui ont pu être financés, c'est plutôt un bon résultat qui tient beaucoup aussi à la mise en place du plan de relance.

Pour les prévisions de 2013, on constate que les dotations de l'Etat sont pour la première fois en baisse. On passe de 19,9 M€ à 19,3 M€ en 2013, c'est le début d'un signe, sur un domaine qui se veut prioritaire, d'un désengagement qui s'amorce, avec des conséquences pour nous qui ne sont pas négligeables, où la Communauté urbaine devra peut-être faire face d'une façon ou d'une autre. Cela mérite tout de même d'être souligné.

Sur ce premier point, on va dire que les années précédentes ont été plutôt positives et la façon de faire a été plutôt bonne. En revanche, nous pouvons avoir quelques interrogations sur les années qui viennent en raison des baisses de participations de l'Etat.

Pour le deuxième point, il faut noter tout de même aussi un marché qui se grippe, un parcours résidentiel qui se complique et en particulier une baisse des primo-accédants. C'est tout de même une difficulté dans une agglomération où l'on souhaite garantir un parcours résidentiel complet et donc, quelque part, répondre à un slogan bien connu qui est : "Un logement pour tous".

Ce point-là n'est tout de même pas sans nous interroger fortement car la construction de logements aidés, de quelque nature qu'ils soient, ne peut pas se passer de ce dispositif d'accession sociale à la propriété, d'autant plus que l'on doit rajouter à cela des risques d'augmentation de la TVA sur ce point-là, la suppression de certains dispositifs comme le Pass foncier et donc des conditions pour permettre à de jeunes familles d'accéder à la propriété pour la première fois, de plus en plus difficiles.

Enfin, je voudrais souligner ce qu'a dit notre collègue du groupe précédent, à savoir que les moyens mobilisés pour la maîtrise foncière sont en baisse, ce qui est tout à fait dommageable et regrettable. Et je crois que là aussi nous allons devoir nous poser la question peut-être de repenser une certaine façon de maîtriser le foncier, en tout les cas de maîtriser notre politique du logement.

Nous savons les uns et les autres que les coûts de construction sont à peu près identiques, que l'on soit sur l'accession sociale ou sur du logement à vocation privée. Les coûts des premières œuvres sont à peu près les mêmes. En revanche, c'est le foncier qui fait le prix de sortie. Je suis partisan -je le redis ici- d'un outil de maîtrise foncière assez puissant qui nous permette d'anticiper ces acquisitions le plus tôt possible afin de maîtriser les prix de sortie.

Je voudrais redire aussi qu'on a beaucoup raillé à une époque, dans la politique du logement du précédent Gouvernement, la possibilité de construire plus à certains endroits afin d'augmenter l'offre de logements. Cela d'ailleurs a été supprimé. On aurait pu maintenir cette disposition, permettre à des propriétaires privés de pouvoir construire plus sur leur foncier, à condition de fixer une règle qui ne permette une augmentation de la constructibilité qu'à la condition qu'il y ait du logement social ou de l'accession sociale à la propriété ou tout moyen ou dispositif nécessaire à la diversification de l'offre sur le tènement en question ; il ne serait pas question d'autoriser une constructibilité nouvelle

sans condition particulière. Ce sujet-là mériterait d'être posé par l'agglomération dans le cadre de la révision du PLUH telle qu'elle se présente.

De plus, un sujet que l'on n'a pas évoqué mais que l'on avait eu l'occasion de discuter avec monsieur Brachet dans une forme de forum, le conventionnement du logement privé sans travaux, qui permettait d'avancer sur un certain nombre de points et de mise à disposition rapide de logements, aujourd'hui appartenant à des propriétaires privés non occupés mais qui pourraient être mis sur le marché dans des conditions tout à fait intéressantes.

Enfin, pour conclure afin de ne pas être trop long, je m'interroge sur un point et je ne vous cache pas, monsieur le Président, que je n'ai pas la réponse. Peut-être faudra-t-il qu'on se pose la question dans les débats qui vont s'ouvrir sur la Métropole à la fin du mois de mai, que dès lors que la Métropole deviendra collectivité locale à part entière, qu'en sera-t-il de l'application du taux des 25 % de logements sociaux ? Reste-t-il à l'échelle des communes ou passe-t-il à l'échelle de notre nouvelle collectivité locale ? Il est évident que nous avons tous conscience que les enjeux et les choix sont très différents.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. le Conseiller DAVID :** Monsieur le Président, chers collègues, le second rapport présenté aujourd'hui vise à subventionner les bailleurs sociaux.

Sur le premier, chacun s'est déjà largement exprimé sur notre agglomération s'engageant dans une démarche de réhabilitation thermique performante de leurs logements. Pour éclairer cette décision, je dirai quelques mots du contexte dans lequel elle va se prendre.

Le contexte national tout d'abord : l'urgence climatique fait aujourd'hui l'objet d'un consensus large dans notre pays, ce qui est positif, même si cela fait partie des conditions nécessaires mais naturellement loin d'être suffisantes.

Au niveau gouvernemental, s'est mis en route le chantier de la transition énergétique. La notion de transition énergétique désigne le passage d'un système basé sur des énergies non renouvelables à un système basé sur des énergies renouvelables et diversifiées. Cela implique toutes sortes de changements : économies d'énergies bien sûr mais aussi adaptation de la demande à l'offre, décentralisation de la production et modifications dans les comportements des citoyens. La pédagogie et l'adhésion de l'opinion et des pratiques sont indispensables, naturellement. C'est pourquoi un débat national a lieu depuis le début de l'année sur cet enjeu. Les citoyens, les associations sont consultés et ont l'occasion de faire des propositions qui pourront être prises en compte dans le projet de loi prévu pour cet automne. De cette loi, on peut attendre la mise en oeuvre de mécanismes destinés notamment à assurer le financement de cette transition.

Les éléments du contexte -le plus important pour nous ce soir- : nous sommes engagés depuis 2007 sur une démarche de plan climat pour réduire notre dépense énergétique et nos émissions de gaz à effet de serre, l'habitat représentant 17 % de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre. L'objectif de la réhabilitation très performante à un niveau BBC rénovation est de 160 000 logements en dix ans, dont environ 40 000 dans

le parc social. Qu'est-ce que le niveau BBC donc ? C'est une mise en application pratique de la notion de développement durable. Les rénovations thermiques sont prévues pour être très performantes, donc bien entendu plus onéreuses mais aussi plus durables dans le temps. Les travaux engagés seront encore appréciés dans de nombreuses années grâce à ce choix de performance élevée.

Le dispositif et son efficacité sont soumis à une phase expérimentale car il s'agit d'abord de valider des coûts dans un domaine relativement nouveau. Ce n'est d'ailleurs pas le moindre des enjeux de ce dossier car toute la filière bâtiment doit effectuer sa mutation elle aussi : elle doit changer ses techniques, changer les matériaux, changer les habitudes et les pratiques ; cela implique en particulier un effort de formation très important pour les professionnels. La mise en oeuvre doit être au niveau de la performance des matériaux sous peine de perdre de la performance.

Economies d'énergie, économies d'argent, meilleur confort pour les résidents, créations d'emplois, bien entendu, tout cela constitue le carré magique du progrès lié à l'éco-rénovation.

Notre groupe votera naturellement ce projet de délibération.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Brachet, pour quelques mots complémentaires.

**M. le Vice-Président BRACHET :** Merci, monsieur le Président, et merci des remarques des uns et des autres qui, je crois, d'une manière générale, sont favorables. Je voudrais simplement dire que c'est parce qu'elles sont favorables et parce qu'il y a un consensus sur les grandes orientations que nous avons ce résultat. Sans consensus il n'y aurait pas ce résultat. Je crois qu'il est important de noter que quelles que soient les convergences ou les divergences sur tel ou tel point et les accents qu'il faut mettre ici ou là, si nous voulons maintenir des résultats de haut niveau, il faut poursuivre le débat et que nous puissions converger dans nos décisions ; c'est la condition de la réussite globale.

Je voudrais faire une ou deux observations.

Simplement dire que, sur l'habitat coopératif, madame Cécile Duflo cherche à inaugurer quelque chose d'expérimental et, si j'ai bien compris, elle risque de venir dans l'agglomération lyonnaise pour cela parce qu'il y a peu d'expérience faite avant. Je pense qu'il n'y a pas de retard lorsqu'on se compare au reste du pays mais pas beaucoup de candidats, il faut le dire.

Sur un point important concernant les répartitions PLAI, PLUS, il ne faudrait pas que cela tourne à la ritournelle ; bien sûr, plus les loyers sont bas, plus on peut loger de gens mais, pour avoir des loyers bas, il faut consommer beaucoup de subventions. Quand on a consommé toutes les subventions, nous nous employons à faire des loyers légèrement au-dessus qui coûtent moins cher pour en avoir le plus possible. Rassurez-vous, il n'y a pas un financement qui ne pourrait aller sur les PLAI qui n'est pas consommé ; une fois l'enveloppe de l'Etat consommée plus les autres subventions, c'est fini, plus de PLAI. Nous avons tout de même décuplé le nombre de PLAI depuis dix ans. Par conséquent, le résultat n'est pas mauvais mais, par contre, je considère qu'il s'agit d'une erreur complète de vouloir soustraire les PLS à la marge du logement social, même si c'est plus cher. Je rappelle, que les loyers moyens sur le Grand Lyon sont à

12,5 € le mètre carré et en dessous de 9 € le mètre carré pour le PLS ; on ne peut pas faire l'impasse sur une marche ou alors on ne monte plus par l'escalier et, à ce moment-là, on tombe !

Concernant d'autres points évoqués, je voudrais saluer Louis Lévêque avec lequel nous travaillons beaucoup. Le débat sur les marges locales a des répercussions techniques très complexes à appréhender ; il s'agit tout de même de 20 M€ de recettes de loyers et on ne peut pas s'en dispenser. Après, la différence entre lui et moi -qui est une bonne différence et pas une différence contradictoire- c'est peut-être notre manière de raisonner sur tout le parc ou seulement sur le parc social. Personnellement, je pense que la solution n'est pas intra-muros, le parc social doit jouer un rôle dans l'ensemble du parc et l'ensemble du parc doit avoir tous les échelons. Par conséquent, l'objectif pour moi n'est pas l'égalité dans le parc social, ce sont les gens et le logement privé ou public, qu'ils puissent y aller et plus on améliorera toutes les conditions de pouvoir y aller, en particulier peut-être en créant un socle de locatif intermédiaire qui fait défaut. On ne peut pas jouer en permanence entre la promotion et le parc social, il manque quelque chose d'intermédiaire pour établir des fluidités. Je pense que le débat à partir de cela doit se nourrir de toutes les observations qui sont effectivement recevables mais aussi de la vision d'ensemble que nous devons avoir sur notre action et je pense que cela devrait être quelque chose d'intéressant pour l'avenir.

Une remarque également concernant ce qu'a dit François-Noël Buffet concernant les primo-accédants. D'abord, nous sommes en train de travailler -le Président en parlera lui-même dans les semaines qui viennent- sur une aide dans ce domaine très substantielle. Mais il est faux de dire que les primo-accédants ont diminué. En réalité, quand on voit ce qu'a produit la fin du dispositif Scellier, on s'aperçoit que ce sont les investisseurs qui sont en retrait ; ce sont les primo-accédants qui soutiennent actuellement la promotion, ils n'ont pas été en retrait localement. Donc c'est sur eux que nous allons nous appuyer, non pas pour empêcher qu'ils se mettent en retrait mais pour les développer un peu plus. Par conséquent, c'est une situation locale qui est plutôt positive, en attendant que les investisseurs aient trouvé des moyens d'investir qui soient attractifs. Pour le moment, la preuve n'est pas faite.

Concernant les hauteurs, c'est un vieux débat. Faut-il ou pas augmenter les hauteurs ? D'abord, je ne suis pas le seul concerné. Ensuite, nous n'utilisons pas aujourd'hui toutes nos capacités à construire en hauteur pour des raisons diverses et variées, que Gilles Buna expliquera mieux que moi, qui font qu'on est un tout petit peu en dessous des capacités de hauteur, et pour le parc social et pour le parc privé. Par conséquent, c'est la raison pour laquelle d'ailleurs cette question-là a été relativement abandonnée parce qu'avant d'augmenter les hauteurs, il faut déjà utiliser toutes les capacités et ce n'est pas tout à fait évident à faire.

Enfin -et je terminerai là-dessus parce que c'est important-, sur la question des 25 %, vous savez, l'histoire du pourcentage, on peut lui faire dire tout ce qu'on veut. D'ailleurs, au passage, si on mutualisait tout, au niveau national comme au niveau de l'agglomération, si nous mutualisons au niveau de l'agglomération, dans l'agglomération SCOT (150 000 logements, 60 000 logements sociaux) vous savez ce qui se passe ? Votre taux SRU baisse ! Paradoxe !

Donc, en fait, le taux SRU ne veut rien dire d'autre que, dans chaque commune, parce que ce sont des territoires différents, il y a un effort sur le logement social qui est fait. Et on ne peut pas mutualiser, d'ailleurs, même madame Duflot-, pour la bonne et

simple raison qu'avec 500 000 logements et 150 000 logements sociaux, si on mutualisait, cela ferait baisser le taux SRU, ce qui évidemment est un mauvais usage du concept et des pourcentages.

Voilà ce que je voulais dire pour terminer.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien, monsieur Brachet. Je vais donc mettre ces rapports aux voix.

Adoptés à l'unanimité, MM. Brachet et Gignoux, délégués du Grand Lyon au sein de l'Association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

**M. LE PRÉSIDENT** : Je rappelle qu'on est en phase de réflexion sur le PLU que nous allons élaborer et, comme j'ai vu qu'il y en avait d'autres qui étaient en réflexion programmatique, s'ils veulent bien me mettre sur une carte tous les endroits où on pourrait augmenter d'un étage, ce serait avec plaisir que j'examinerai leurs propositions.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

---

**N° 2013-3905 - urbanisme - Chassieu -** Projet d'extension de la ligne de tramway T2 d'Eurexpo au rond-point René Cassin - Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) à la suite de l'enquête préalable à la déclaration de projet - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3905. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. le Conseiller DAVID, rapporteur** : Monsieur le Président, il s'agit du projet de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme à la suite de l'enquête préalable à la déclaration de projet d'extension de la ligne de tramway T2 d'Eurexpo au rond-point René Cassin. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

**Mme la Conseillère VESSILLER** : C'est encore moi, monsieur le Président, chers collègues,...

**M. LE PRÉSIDENT** : Et c'est toujours le même plaisir !

**Mme la Conseillère VESSILLER** : Alors je vous fais le plaisir de commencer par une charade :

- mon premier est inscrit dans le PLU qui a fait l'objet d'un avis défavorable en 2008,
- mon deuxième est inscrit dans le PLU qui a fait l'objet d'un avis défavorable en 2009,
- mon troisième sera desservi par le tramway qui a fait l'objet d'un avis défavorable en 2010,
- mon quatrième sera desservi par le tramway qui a fait l'objet d'un avis défavorable en 2013,

et on pourrait ajouter :

- mon 5° sera desservi par un tramway qui a fait l'objet d'un rejet par le Tribunal administratif hier.

Vous aurez deviné que mon tout est un grand équipement sportif dans l'est lyonnais !

Le rapport de la commission d'enquête de l'extension du tramway T2 d'Eurexpo au rond-point René Cassin à Chassieu est défavorable, ceci pour plusieurs raisons que nous partageons :

- ce projet n'est pas inscrit au plan de déplacements urbains de 2005 et, en ce sens, il n'est pas prioritaire au regard d'autres projets qui, eux, sont dans le PDU, comme C3, A7, A8 ou A2 ;

- ensuite, la commission observe qu'il dessert mal la population de Chassieu et la ZI Mi-Plaine où travaillent 20 000 personnes car son tracé est trop éloigné du centre de la commune et des emplois, donc n'est pas le plus pertinent ;

- enfin, ce projet s'inscrit dans un programme d'ensemble -le Président du SYTRAL nous l'a d'ailleurs bien expliqué le 11 avril dernier- : il s'inscrit dans un bouclage T2 et T5 avec T3 à Décines Charpieu, la desserte du grand équipement sportif, et donc, dans ce sens, l'extension de T2 du dossier est partie prenante d'un programme plus vaste qui aurait dû être présenté dans le dossier d'enquête publique. C'est la loi, on ne peut pas saucissonner un projet composé de plusieurs tronçons, Il doit être exposé dans sa globalité.

Comme nous ne sommes pas au SYTRAL, nous devons voter ce soir la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) avec ce projet qui, soulignons-le au passage, détruit un espace boisé classé. Cette mise en compatibilité d'un mauvais projet ne nous paraît pas pertinente, pour les raisons que je viens de citer, et notamment car il n'est pas prioritaire. C'est pourquoi nous nous abstenons.

Enfin, le Président du SYTRAL a déclaré publiquement qu'il passerait outre l'avis du commissaire-enquêteur, en jugeant cette forme de démocratie dépassée et qu'il poursuivrait le projet d'extension de T2. Nous regrettons vivement une fois de plus cette attitude peu respectueuse du fonctionnement des instances. Dans le contexte actuel de crise de confiance de nos concitoyens envers la classe politique, voilà une décision qui ne va pas dans le bon sens. Pourtant, il serait temps de rassurer ou d'écouter nos concitoyens, n'est-ce pas monsieur le Président ?

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. le Conseiller PLAZZI :** Monsieur le Président et chers collègues, l'extension de la ligne T2 en direction de René Cassin, Commune de Chassieu, s'inscrit dans le maillage nécessaire à l'irrigation des habitations et de la zone industrielle Mi-plaine, une des plus vastes de notre agglomération, et certainement de France.

Il y a eu différentes consultations d'instances représentatives qui ont effectivement émis un avis favorable pour la mise en compatibilité avec le PLU de la Communauté urbaine. A la fin de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur, lui, émet un avis défavorable sur le projet mais favorable à la mise en compatibilité avec le PLU.

Que souhaitons-nous ? D'abord, que l'intérêt général soit une priorité et qu'une amélioration substantielle soit démontrée et proposée pour la desserte, qu'un plan de déplacements des transports urbains soit mis en débat auprès des populations et des entreprises, salariés et syndicats compris, et prenne en compte les besoins de transports collectifs de la zone industrielle et des alentours. Nous sommes toujours dans l'attente d'un tel projet.

Pas une rencontre, pas une réunion sans que cette demande ne fasse l'objet de débats et amène aussi une très forte attente. En effet, il est très difficile, au regard des horaires de desserte pour un bon nombre de salariés, d'utiliser les transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail ; les horaires sont souvent très flexibles -c'est à la mode et cela a été voté dernièrement au Parlement- ; il y a aussi peu d'offres de transports.

Il appartient donc au SYTRAL d'organiser la desserte de la Ville de Chassieu, dans un souci global permettant de favoriser l'intermodalité et les interconnexions avec les lignes existantes et en les renforçant.

A vrai dire, ce qui fait défaut dans ce dossier, c'est une vision d'ensemble qui permette de porter une appréciation constructive.

Nous proposons de reprendre le débat au sein de la commission urbanisme ou dans d'autres instances, d'enrichir les propositions. A l'issue de ce travail, nous pourrions délibérer grâce à des précisions qui aujourd'hui nous manquent pour des réponses les plus adaptées au développement de l'offre de transports en commun dans cette desserte de zone industrielle et des alentours.

Notre groupe s'abstiendra en partie et d'autres approuveront cette délibération. Mais nous sommes dans une véritable attente.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Je vais peut-être donner la parole à monsieur Imbert, représentant à Chassieu.

**M. le Conseiller IMBERT :** Merci. Monsieur le Président et chers collègues, en ce qui concerne cette délibération, le commissaire-enquêteur, monsieur Bruno Stérin, en charge de l'enquête publique relative au projet d'extension de la ligne T2 jusqu'au rond-point René Cassin, avait remis son rapport au SYTRAL et nous en étions également les destinataires. Que ne fut pas notre surprise, pour ne pas dire notre consternation, face aux conclusions et à l'avis défavorable qu'il a émis !

Je tiens à rappeler à ce sujet qu'en 2009, la Ville de Chassieu avait remis au Président du SYTRAL un rapport sur une analyse de l'offre de transports sur notre bassin de vie. Il démontrait concrètement le manque d'infrastructures de transports collectifs efficaces sur ce secteur de l'est lyonnais ; cette analyse s'appuie notamment sur un rapport réalisé préalablement par l'Etat, qui aboutissait aux mêmes conclusions : l'impérieuse nécessité d'élaborer un projet de transports lourds en site propre desservant Chassieu, Eurexpo et la zone industrielle Mi-Plaine.

Je rappelle aussi à ceux qui l'auraient oublié que le bassin de vie de Chassieu est l'un de ceux qui génère, dans toute l'agglomération lyonnaise, le plus d'activité et, par voie de conséquence, le plus de trafic avec Eurexpo et ses 1,5 million de visiteurs par an, avec notre zone industrielle Mi-Plaine qui est la deuxième zone industrielle de France et ses 22 000 emplois -dont plus d'un tiers sur Chassieu, c'est-à-dire 8 000-. Autrement dit, si on fait le cumul, on est à 400 000 allers-retours domicile/travail par mois. Ce trafic génère donc non seulement des problèmes de circulation mais aussi de pollutions atmosphérique et sonore ; notre bassin de vie est l'un des plus pollués de l'agglomération.

C'est ainsi que le projet d'extension du tramway T2 a fait l'objet d'une action majeure inscrite à l'agenda de notre ville. Je regrette que les avis favorables majoritaires, 201 tout de même contre 129 défavorables, n'aient pas été pris en compte par monsieur le Commissaire-enquêteur. J'ajoute que si le tramway ne vient pas desservir les deux stations supplémentaires, seuls les habitants de l'est lyonnais, les Chassielands, les employés

de la zone industrielle Mi-Plaine et l'activité économique, et donc l'emploi, seront sanctionnés.

Les réflexions et analyses du SYTRAL ont été conduites dans l'esprit de mailler ce nouveau tramway avec le réseau existant -et cela fonctionnera bien, cela fonctionne bien déjà-, de déterminer un trajet qui fasse consensus avec les intérêts des habitants de l'est lyonnais, de Chassieu, comme ceux de la ZI. Depuis novembre 2012, le tramway T2 relie Grange-Blanche à Eurexpo. L'exploitation de cette nouvelle ligne lors du Salon du SIRHA 2013 indique des fréquentations de l'ordre de 20 000 passagers par jour. Cependant, cette ligne s'arrête au parc du Chêne à Bron quand Eurexpo est fermé au public. Ainsi, son intérêt en dehors de desservir Eurexpo reste limité, alors même que la zone industrielle Mi-Plaine nécessite un transport efficace toute la semaine, de même que les habitants de l'est lyonnais, les Chasselands. Je rappelle, en outre, que Chassieu est inscrit dans une zone de polarité au SCOT 2020-2030.

Ainsi, dans les objectifs défendus par le SYTRAL, en collaboration avec la mairie de Chassieu, avec la Chambre de commerce et d'industrie -dont le président, Philippe Griot, nous a fait passer une lettre de soutien à ce projet-, également avec les représentants des industriels de Mi-Plaine, l'idée directrice a été de désengorger la circulation sur les axes d'accès à l'est de Lyon et faciliter surtout l'emploi, ; dans cette période, croyez-moi, c'est une bonne chose.

En conclusion, ce projet répond à une utilité publique et la Commune de Chassieu y est pleinement favorable. Le prolongement depuis Eurexpo à l'entrée de Chassieu par deux stations supplémentaires, dont une dédiée à la zone industrielle Mi-Plaine, offre aux habitants, aux employés de cette zone et aux habitants de l'est lyonnais une alternative au tout-voiture et une mobilité pour l'accès à l'emploi ; le manque de transports collectifs efficaces -on le dit tous les jours- est un frein pour le développement économique. Le T2 est arrivé à Eurexpo en novembre dernier, il a atteint ses objectifs dès le SIRHA ; le prolonger répond maintenant à un objectif et un intérêt encore bien supérieur qu'à celui de desservir Eurexpo. En effet, ne pas réaliser ce prolongement reviendrait donc à supprimer un projet d'intérêt général essentiel au développement économique et au développement durable de l'est lyonnais mais également du Grand Lyon.

Ainsi, je vous confirme, monsieur le Président, le maintien de la position de la Mairie de Chassieu, celui de voir aboutir ce projet.

Et, pour terminer, je tiens à remercier sincèrement le président du SYTRAL, Bernard Rivalta, et ses services.

**Mme la Vice-Présidente DAVID :** Deux choses, monsieur le Président.

Je remarque qu'aucun des collègues qui se sont exprimés ce soir n'a évoqué une remise en cause de cette procédure, qui a été parfaitement respectée d'un bout à l'autre de son processus. D'ailleurs, le rapport de ce soir porte uniquement sur la mise en compatibilité du PLU, qui ne deviendra effective qu'après l'avis définitif prononcé par le SYTRAL ; c'était l'aspect réglementaire mais les collègues n'ont pas évoqué cet aspect-là.

Ensuite, je voulais simplement indiquer à madame Vessiller qu'en ce qui concerne l'espace boisé classé dont elle a parlé dans son intervention, le commissaire-enquêteur lui-même, dans son rapport parle de broussailles, ce qui fait, je pense, qu'au contraire, on revient à un espace dont l'appellation jusqu'à maintenant était indue et on revient à un espace normal ; donc il n'y a pas de problème particulier à cet égard.

Voilà, c'est tout, monsieur le Président, en ce qui me concerne, pas de problème particulier.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Je constate d'ailleurs que si le commissaire-enquêteur a donné un avis défavorable sur le projet -on aura l'occasion d'en reparler-, il conclut tout de même ce rapport qu'il est favorable, en cas de besoin, à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la Communauté urbaine de Lyon sur la Commune de Chassieu tel que le dossier l'a décrit.

Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Ensemble pour le Grand Lyon ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne -sauf Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Thivillier), M. Millet, Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Plazzi, Thivillier qui se sont abstenus- ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) ; MM. Buna et Charles -pouvoir à M. Coste- (Europe Ecologie-Les Verts) ; Rassemblement démocrate et radical ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Objectif Lyon Métapolis ; Non inscrits (MM. Brolquier, Justet, Pili -pouvoir à M. Justet-);

- contre : néant ;

- abstentions : Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Thivillier), M. Millet, Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Plazzi, Thivillier (Communiste et intervention citoyenne) - groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles -pouvoir à M. Coste- qui ont voté pour).

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller DAVID.

**N° 2013-3892 - urbanisme -** Construction de logements pour étudiants - Contrat de projet Etat-Région (CPER 2007-2013) - Avenant n° 1 à la convention d'application de la convention de site de Lyon, logement étudiant - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

**M. LE PRESIDENT :** Monsieur le Vice-Président Brachet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3892. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur :** Monsieur le Président, chers collègues, c'est une délibération qui concerne simplement une modification technique de la répartition de la prise en charge financière entre la Région et le Grand Lyon sur le logement étudiant, sur les résidences où nous sommes engagés : la résidence Magnin à Lyon 5°, la résidence Jean Jaurès à Villeurbanne, la zone d'aménagement concerté du Triangle à Saint Priest, la résidence Mermoz à Lyon 8°.

Le Grand Lyon, dans le cadre du CPER, essaie de faire avancer ce dossier de logement. Cela a consisté beaucoup -je parle sous contrôle de Jean-François Arrue qui voudra peut-être en dire un mot- à essayer d'abord d'ordonner notre action autour d'un pilote Etat, qui était désordonné -si je puis dire- ; entre l'Académie, la DTT et le Secrétariat général, on avait trois endroits, lorsqu'on se rendait aux réunions, il en manquait toujours un et c'était gênant quand on sait qu'ils ont cette compétence. Nous avons exigé qu'au Secrétariat général de la Préfecture se crée un comité de pilotage qui permette d'organiser l'action de manière cohérente et que la synergie des moyens mis en place maintenant puisse donner son plein effet.

Les résultats commencent à être là puisqu'on a multiplié par six la production de logements depuis deux ans par rapport à ce

qui se passait il y a une dizaine d'années. Nous ne sommes pas encore au niveau où nous souhaiterions être. Cependant, cela permet au Grand Lyon d'organiser du travail avec l'ensemble des Communes ; on les a rencontrées récemment : hier, on a fait une visite de la plupart des Communes avec les autres pour leur montrer différentes formes de logements étudiants qui peuvent être faits puisqu'il peut y avoir différentes réponses.

J'ai l'impression -et Jean-François Arrue dira un mot- que la dynamique se met sérieusement en route et, vu les projets à venir, nous allons nous acheminer vers le rythme de production dont nous avons besoin d'ici 2020 ; je suis optimiste. Mais ce n'est pas exactement le sujet de la délibération, c'est son complément en commentaire.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

**M. le Conseiller FURNEL :** Monsieur le Président, chers collègues, effectivement, comme vient de la rappeler le Vice-Président Brachet, il s'agit là uniquement d'une répartition financière différente pour une enveloppe globale identique. C'est clair sur le montant financier, cela l'est un peu moins sur la répartition du nombre de logements : on a une augmentation sur Mermoz de 150 à 300 logements ; est-ce que cela s'accompagne, là où il y a une baisse financière, d'une baisse du nombre de logements dans les autres opérations ? Est-ce que le nombre total de logements a progressé avec Mermoz ou pas ? C'est une demande de précision sur le rapport lui-même.

Ceci dit, comme vous venez de l'amorcer dans votre intervention, je voulais surtout intervenir sur la question de fond du logement étudiant, dans la mesure où c'est une question très importante pour notre agglomération, vu le poids de l'université et des étudiants, en particulier dans le Grand Lyon. On sait qu'il y a aujourd'hui une véritable crise du logement étudiant et que c'est une des sources d'inégalités et parfois, souvent même, une source aussi d'échec dans les difficultés matérielles rencontrées par les étudiants.

On ne voyait pas très clair et vous venez de donner quelques éléments dans votre intervention de départ sur les efforts réellement produits, alors que le Grand Lyon finalement ne vient qu'en appui de l'Etat et de la Région. Mais est-ce qu'on peut savoir, au-delà des précisions de méthode que vous venez de donner, quelle est la programmation à venir et comment peut-on faire, dans l'avenir, pour augmenter sérieusement l'effort ? Parce que, même s'il y a eu une multiplication par six, on partait tout de même de relativement bas. On est donc loin du compte par rapport aux besoins, même si -je le répète- ce n'est pas le Grand Lyon qui est en première ligne sur cette question mais bien l'Etat et la Région.

Ceci dit, on ne peut pas évidemment se désintéresser de ce sujet majeur pour les étudiants.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Centristes.

**M. le Conseiller AUGOYARD :** Et démocrates - UDI ! Merci, monsieur le Président. Heureusement qu'il n'y a pas de quorum par groupe parce que je crois que certains groupes ne pourraient plus siéger et, notamment pour des questions aussi importantes que le logement étudiant !

**M. LE PRÉSIDENT :** Précisez votre pensée, pour le procès-verbal !

**M. le Conseiller AUGOYARD :** C'est vrai que le procès-verbal ne peut pas regarder sur ma gauche, donc à droite de l'hémicycle, mais je crois que le procès-verbal comprendra maintenant !

Le logement étudiant est donc au cœur des problématiques du groupe UDI. Nous savons que c'est une condition essentielle pour améliorer l'attractivité de notre Métropole. Nous voulons une politique pragmatique d'augmentation de l'offre de logements étudiants, afin de le rendre plus abordable parce que nous voulons vraiment faire du Grand Lyon une capitale universitaire.

Quelques petites propositions :

- déjà une mesure incitative : développer le soutien à la construction de nouvelles résidences étudiantes, tant par le CROUS que par les opérateurs privés, dans le cadre des aides à la pierre ; c'est un peu ce qui est fait mais on peut améliorer ;

- une mesure réglementaire, par l'intégration dans le futur plan local d'urbanisme et de l'habitat d'un taux minimal de logements de petite taille (genre 15-20 mètres carrés) dans les programmes de construction, notamment à proximité des différents pôles universitaires de l'agglomération ;

- une mesure de garantie, par la création d'un système de garantie locative pour les colocations d'étudiants, également étrangers, et qui serait garanti par le Grand Lyon, véritable soutien à l'attractivité universitaire.

Enfin, monsieur le Président nous sommes en plein débat sur la création d'une Métropole. Nous recevons même des copies de lettres de Députés qui ont parfois des emballements verbaux, notamment ce matin. Mais s'il est bien un sujet sur lequel nous pourrions améliorer la loi, c'est bien sur les logements étudiants. Par exemple, le Conseil régional doit-il nous laisser sa compétence en la matière, doit-il la conserver ? Bref, la question mérite d'être posée.

Voilà, monsieur le Président, mes chers collègues, les quelques pistes que je voulais soumettre à votre réflexion à l'occasion de cette délibération. Croyez bien que les Grands Lyonnais sont attentifs à nos actions dans le domaine car ils se sentent pour beaucoup concernés, qu'ils soient étudiants, futurs étudiants ou tout simplement parents inquiets pour l'avenir de leurs enfants.

Cette inquiétude voire même cette lassitude, je vous la résumerai en une phrase entendue lors d'une rencontre avec des Lyonnais organisée par l'UDI de Lyon il y a quelques jours, où on a permis de faire travailler à peu près 150 personnes sur leur vision de la ville de demain ; ils nous disaient : "Gérard Collomb nous annonce toujours plein d'hôtels, toujours plein de tours à la Part-Dieu mais jamais de logements étudiants. On n'a pas les mêmes priorités et c'est dommage !".

Rappelez-vous, monsieur le Président, que la jeunesse était, paraît-il, la priorité du candidat de votre parti, le parti Socialiste, à la Présidence de la République. Donc pensons un peu à nos étudiants !

**M. LE PRÉSIDENT :** C'est pour cela que l'on présente le dossier aujourd'hui.

Je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

---

**N° 2013-3898 - urbanisme** - Lyon 1<sup>er</sup> - Mise à l'étude de la révision de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) de la Croix-Rousse en vue de la création de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) - Objectifs de la révision et ouverture de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

---

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Conseillère Bonniel-Chalier a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2013-3898. Madame Bonniel-Chalier, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère BONNIEL-CHALIER, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Le groupe Centristes et démocrates.

**Mme la Conseillère LÉVY** : C'est la révision de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager de la Croix-Rousse à Lyon pour la transformer en aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine. Tant mieux ! C'est désormais à nous, Grand Lyon, qu'il revient de faire les révisions et nous attendons beaucoup de ce dossier, au regard du patrimoine de cette zone qui est légèrement méprisée ou en tout cas un peu complexe.

N'oublions pas que les pentes de la Croix-Rousse sont au cœur du site classé par l'Unesco. Les objectifs affichés pour cette transformation c'est d'adapter le bâti ancien aux attentes de la vie contemporaine, que ce soit en matière de confort ou d'accessibilité, et d'intégrer correctement toutes les activités économiques et commerciales ; il faut le faire dans le respect du développement durable.

Je profite donc de cette délibération pour évoquer quelques exemples dans cette zone un peu délaissée mais, comme le Grand Lyon va s'en occuper, je pense que cela va aller beaucoup mieux.

Le bâtiment de l'ancienne école des Beaux Arts, situé au numéro 10 de la rue Neyret, vous avez accepté, monsieur le Président, qu'il serve de lieu de stockage provisoire pour les costumes de l'Opéra dernièrement, d'ailleurs sans concerter les élus du premier arrondissement ; moi, c'est normal, les autres, c'est un peu moins normal mais c'est habituel ; pour aller vite, il vaut mieux prendre des décisions tout seul. L'étonnement a été grand en tout cas.

Ce bâtiment est en très mauvais état et, d'ailleurs, mon confrère Gilles Buna nous a expliqué de façon récurrente que cette affaire est très ennuyeuse mais nous n'arriverons pas à voir quelles sont vos intentions en la matière. Outre cette fonction de stockage, ce bâtiment est devenu un fourre-tout : une utilisation temporaire pour le service archéologique de la Ville, avec des problèmes de chauffage récurrents pour les hommes et les femmes installés là-bas, bureau de vote, antenne-relais. Je relève aussi que son accès reste refusé aux associations pour leurs actions ponctuelles, sous le prétexte d'une insécurité dans ces bâtiments. Deux poids, deux mesures ! Je passe.

Dès 2006, pourtant, vous avez lancé des études pour la démolition de ce bâtiment aux numéros 12 et 14 rue Neyret, afin d'ouvrir un grand projet pour ce quartier et créer un nouvel axe qui irait de la place Sathonay au boulevard de la Croix-Rousse, tout le monde semblait d'accord.

Lors de la dernière campagne municipale de 2008, vous disiez d'ailleurs que vous alliez démolir l'école des Beaux Arts pour

réaménager l'Amphithéâtre des Trois Gaules et le Jardin des Plantes, bref remettre en valeur un lieu symbole d'une histoire de Lyon très chargée, un balcon sur la ville. Mais on n'a rien vu arriver, pas plus aujourd'hui. Et je suppose que ce réaménagement fera partie des futurs engagements de campagne de 2014 ; en tout cas, on y veillera, c'est d'ailleurs très important.

Je souligne que l'église du Bon Pasteur, désaffectée depuis 1984, qui est dans un état de péril grave, n'est pas plus rénovée. En avril 2012, vous nous aviez dit, monsieur le Maire et monsieur le Président, que vous alliez gérer vous-même et personnellement ce dossier et qu'on allait voir le changement.

Alors, maintenant que le périmètre va être classé correctement, je pense que le dossier va devenir une priorité métropolitaine et je suis sûre que cela va aller beaucoup mieux. C'est la raison pour laquelle nous allons le voter, en espérant qu'enfin, le patrimoine du premier arrondissement sera un peu plus chouchouté.

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Vous voyez, les choses avancent puisque nous votons ce dossier. Merci de le signaler.

Je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère BONNIEL-CHALIER.

---

**N° 2013-3902 - urbanisme** - Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Approbation du programme d'aménagement - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3902. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. le Conseiller DAVID, rapporteur** : Il s'agit d'approuver le programme d'aménagement de la zone d'aménagement concerté de Villeurbanne-La Soie. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Monsieur Bret.

**M. le Vice-Président BRET** : Chers collègues, je voudrais simplement souligner qu'avec cette délibération, c'est une étape importante dans un projet d'agglomération qui rassemble les Villes de Vaulx en Velin et de Villeurbanne. C'est l'occasion tout simplement de souligner la bonne avancée de ce dossier, avec le travail de la mission Carré de Soie, de Gérard Claisse et Roland Crimier qui accompagnent aussi ce travail dans leur délégation de Vice-Présidents.

C'est un projet urbain qui a connu une évolution rapide ces derniers mois, notamment ces dix-huit derniers mois, après plusieurs phases d'études préalables. En témoignent la création de la ZAC en décembre 2012 dans notre assemblée et aujourd'hui l'approbation d'un programme d'aménagement, qui a été précédé par plusieurs comités de pilotage, comités de pilotage participatifs et il y a seulement deux jours encore, avec Gérard Claisse, une réunion publique qui nous a permis de présenter ce programme d'aménagement.

Ce programme d'aménagement est bien contenu dans la délibération mais je voudrais simplement dire qu'il est équilibré, à la fois en termes de logement, en termes de développement

économique, en termes aussi d'équipements publics, qui seront davantage de la responsabilité de la collectivité et de la Ville de Villeurbanne : écoles, gymnases, terrains de sport. Voilà, c'est un dossier qui avance bien.

Nous avons démarré ce programme Carré de Soie il y a déjà quelques années avec le centre commercial. Aujourd'hui, aussi bien du côté de Vaulx en Velin que du côté de Villeurbanne, le reste de l'aménagement suit. Vaulx en Velin était un peu en avance, d'une certaine manière, avec la réhabilitation de l'usine Tase et le programme qui l'accompagnait. Aujourd'hui, sur la partie de Villeurbanne, on ne comble pas le retard parce que le problème ne se pose pas comme cela mais, au contraire, nous allons assez vite dans la création de cette ZAC. Tout cela fait que, avec la désignation d'aménageurs comme c'est le cas aujourd'hui, nous pouvons envisager les premiers permis de construire à la fin de cette année, avec un immeuble étendard en matière de développement économique et des premières réalisations en 2016.

Voilà, je voulais saisir cette délibération pour dire que, là, on a une bonne synergie d'agglomération avec bien sûr la Communauté urbaine mais aussi avec les deux villes qui sont parties prenantes de ces dossiers.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DAVID.

**N° 2013-3903 - urbanisme** - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon-Confluence 1<sup>ère</sup> phase - Modification n° 4 du programme des équipements publics (PEP) - Modification du périmètre de la concession 1 - Avenant n° 2 à la concession côté Saône - ZAC Lyon-Confluence 2° phase - Modification du périmètre de la concession 2 - Avenant n° 2 à la concession côté Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Conseiller David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3903. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. le Conseiller DAVID, rapporteur :** Cette délibération concerne la Confluence lyonnaise avec quatre volets : modification, la numéro 4 en l'occurrence, du programme des équipements publics de la ZAC première phase ; modification des modalités prévisionnelles de financement de la ZAC première phase pour un niveau dépenses et recettes de 252,325 M€ HT ; ensuite, un avenant, le numéro 2 en l'occurrence, pour la concession d'aménagement de la ZAC Lyon Confluence, phase 1, côté Saône, intégrant de nouvelles modalités prévisionnelles de financement de l'opération ; enfin, l'avenant n° 2 de la concession d'aménagement de la ZAC Confluence 2, côté Rhône, intégrant le nouveau périmètre de la concession. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Cinq minutes pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. le Conseiller LOUIS :** Monsieur le Président, chers collègues, lors d'une lecture rapide de ce dossier, on peut se dire qu'il est comme de nombreux dossiers présentés ici : essentiellement techniques voire technocratiques, pas toujours passionnants !

Mais, en fait, si on veut bien aller sur place, parler aux gens, prendre du recul, mettre en perspective, on découvre que ce dossier est intéressant car révélateur des ambiguïtés de votre

politique. Je ferai donc deux types de remarques, l'une sur les comptes, l'autre sur le projet lui-même.

A propos des comptes qui sont présentés dans le dossier qui m'a été remis, deux remarques s'imposent : l'une sur le montant, l'autre sur la présentation des comptes.

Vous présentez un bilan financier prévisionnel de la ZAC Lyon Confluence première phase une fois de plus en hausse. Le budget dépasse les 250 M€, la hausse présentée, Ville et Grand Lyon confondus, dépasse les 5 M€, ce qui n'est pas rien. Et cela signifie, d'une part, que ce qui était prévu était mal prévu, alors que le poste études qui a pour objet de prévoir est d'environ 9 M€ et, d'autre part, qu'une fois de plus, vous préférez l'économie démonstrative à l'économie réelle et invisible en refusant de restituer du pouvoir d'achat aux ménages lyonnais sous forme de baisse de la pression fiscale.

La présentation de la nomenclature des comptes ne manque pas de sel ! Dans le tableau, pas de comparaison ligne à ligne entre budget initial et budget présenté. La qualité des rubriques est également à remarquer : vous pouvez lire, en dépenses, une rubrique intitulée "autres : 660 000 €", vous lisez ensuite, en recettes -écoutez bien !- : "subventions autres : 3,885 M€" et, encore plus précis : "autres recettes : 8,500 M€" ; quelle précision dans l'information ! Vivement le choc de la transparence !

Sur les réalisations -pour être plus sérieux-, trois remarques se sont imposées à moi et, si l'étonnement subsiste, il nous faut soit restituer du neuf soit introduire ce qui ne fut pas initialement pensé malgré les 2 M€ payés pour les bureaux d'études dont j'ai déjà parlé. On peut légitimement s'interroger pourquoi ne pas avoir intégré dans les projets initiaux les allées piétonnes, l'aire de jeux, la liaison Lyon quai haut et quai bas, les toilettes publiques -et j'en passe-.

Mais, fondamentalement, ce qui choque les habitants c'est notre obsession à refuser la mise en place d'une vraie politique de parking, de maintenir l'enclavement de la Confluence et de construire autour du stade Sony Anderson, construction peut-être irrationnelle.

Sur la question du parking, certes, vous allez créer 310 places sur le port Rambaud qui en est totalement dépourvu et qui absorbera pour son propre usage ces places attendues. Mais ceci n'est qu'un épiphénomène face au besoin urgent et important de places de parking. N'oubliez pas qu'aujourd'hui, la régulation des places se fait uniquement grâce à l'usage quasi sauvage et temporaire de la friche du marché gare. Que se passera-t-il quand elle sera affectée à des immeubles ?

N'oubliez pas que votre ami, le Président socialiste du Conseil régional, n'a pas la capacité à héberger les véhicules de ses propres hôtes. Ce qui est grave dans ce projet, c'est que, sciemment, vous aussi vous supprimez des places de parking entre le quai Rambaud et le cours Bayard. Vous aménagez une zone attractive mais seul le tram délivrera cette zone, au grand dam des familles et de l'activité du centre commercial qui en sera affecté.

De plus, dans une approche globale, n'oublions pas le musée des Confluences qui va amplifier cette crise ! Ce musée annonce recevoir 1 000 visiteurs par jour et il n'a en propre que 150 places de parking qui seront trustées par les employés du musée. Qu'advient-il de l'encombrement de la Confluence ? Où est la cohérence de tout cela ? Où est la fluidité nécessaire à toute dynamique économique et sociale ?

Cette absence de réalisme m'interroge. Doit-elle se comprendre comme le prix à payer d'une allégeance obligée à l'idéologie autophobe de vos alliés Verts ?

Le deuxième point est relatif à l'enclavement de la Confluence. Il semblerait que vous voudriez fermer à la circulation automobile une des deux arches de Perrache. Par ce projet -dont je ne suis pas absolument certain-, vous feriez encore plus de la Confluence une nasse stérilisante. Vous allez me dire qu'avec l'ouverture du pont Raymond Barre, le tramway trouvera toute son efficacité et ceci règlera les problèmes. Ceci est partiellement vrai mais pas dans son ensemble car il faut d'autres moyens de transport et aussi prendre conscience qu'il mettra le stade Anderson à deux ou trois arrêts du stade de Gerland.

Ainsi, à ce moment-là, ne vous serait-il pas utile et nécessaire de regrouper les activités sportives sur Gerland ? Car il faudra bien rationaliser et optimiser les espaces sportifs au profit d'un stade de Gerland menacé de relative déshérence. Dans cette hypothèse, la construction d'un pool house sur 600 mètres carrés devient-elle pertinente ? Dans l'hypothèse inverse, est-il prudent de laisser construire une école d'enseignement supérieur privée sur le bord du stade Anderson qui, par nature, sera bruyant ?

En conclusion -car le temps est limité-, pris analytiquement, ce dossier n'est pas en lui-même catastrophique et nous voterons pour mais si on l'inscrit dans une logique globale et durable de la Confluence, il témoigne que votre réflexion est à bout de souffle. Encore un ou deux dossiers comme cela et nous pourrions, monsieur le Président, assurer publiquement que "rustinages" et embouteillages sont devenus les deux mamelles de votre mandat" !

Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Je suis heureux que monsieur Louis soit décidé à se signaler à notre attention pour une première intervention mais, s'il connaissait davantage la Confluence, il saurait qu'en termes de parking, il y a 1 600 places sur le parking du pôle de loisirs, 640 places sur celui des Archives -qui sont à peu près vides : dans ses meilleurs jours, le parking n'est rempli qu'au tiers- et que nous sommes en train de créer deux parkings supplémentaires dans la ZAC 2.

Pour le reste, évidemment je le renvoie à ses amis qui siègent à la SEM Confluence et qui ont l'ensemble des dossiers financiers.

Je mets aux voix ce rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DAVID.

**N° 2013-3860 - développement économique** - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour l'accompagnement du programme Pépites pour 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3860. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur :** Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'une délibération d'attribution d'une subvention à la CCI pour l'accompagnement du programme Pépites qui va nous permettre -et qui nous permet déjà- d'accompagner un certain nombre de PME dans leur croissance, avec un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. J'ai un temps de parole du groupe Rassemblement démocrate et radical.

**M. le Conseiller DESBOS :** Monsieur le Président et chers collègues, nous avons tous entendu parler du plafond de verre, ces freins invisibles, souvent mal identifiés qui bloquent et retardent le développement des entreprises souvent très performantes.

Face à cette problématique, le Grand Lyon, avec la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, a mis en place le programme Pépites qui a pour objectif d'accompagner et de lever tous les freins pour les petites et moyennes entreprises à fort potentiel. Le programme Pépites est un programme personnalisé, sur mesure, en fonction des besoins : levée de fonds, gestion des ressources humaines, accompagnement à l'international, marketing, intelligence économique.

Nous en sommes à la deuxième promotion et c'est une réussite. Pour preuve, je citerai la société dont le nom est "Age et perspectives", une entreprise spécialisée dans le maintien à domicile des personnes dépendantes. Je cite son directeur : "Cette offre est arrivée au bon moment, nous prenons de l'ampleur et constituons un réseau d'agences dont j'avais besoin de bien structurer ce développement et de me rassurer dans la prise de décision stratégique". La société Age et perspectives prépare le recrutement d'une cinquantaine de salariés. C'est donc là un outil performant en termes de développement et, in fine, de création d'emplois.

C'est une délibération que le groupe Rassemblement démocrate et radical votera avec conviction.

Nous voyons à travers cette délibération que le Grand Lyon est passé maître dans l'art du développement économique en direction des entreprises. Mais ce que nous savons moins -et cela ne fait pas forcément l'objet de délibérations mais de beaucoup d'interrogations- c'est le rôle que joue le Grand Lyon face à une crise importante qui met à mal un certain nombre d'entreprises sur notre territoire. En commission économique, le Vice-Président chargé du développement économique, David Kimelfeld, nous a donné un certain nombre d'informations très intéressantes. Je suis certain que nos collègues qui n'ont pas la chance d'assister à cette commission seraient très intéressés par une séance de rattrapage, si monsieur le Président le permet.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. le Conseiller JACQUET :** Monsieur le Président, chers collègues, bien évidemment, comme vient de le dire notre collègue, j'ai apprécié qu'effectivement, en commission économique, le Vice-Président David Kimelfeld nous ait fait le point de la situation d'un certain nombre d'entreprises sur lesquelles on est préoccupé et sur lesquelles le Grand Lyon agit dans le cadre de ses possibilités et de ses compétences.

J'interviens donc sur le dossier Pépites. Je ne développe pas sur ce qu'il est, cela été dit et je saisis ce dossier pour faire le point de notre action économique.

Mercredi dernier, un reportage sur France 3 a attiré mon attention : il montrait que 150 PME de la région de Saint Etienne se regroupaient pour s'entraider, travailler ensemble, les mécaniciens ayant besoin d'électriciens pour monter ses projets, etc. Outre le fait que je me pose toujours la question "pourquoi

les CCI ne jouent-elles pas ce rôle ?", ce reportage ne prouve-t-il pas ce besoin de développer l'ensemble des filières industrielles qui structurent l'activité économique de notre région ?

Vous allez me dire que j'ai des idées fixes mais je pense qu'il y a une question stratégique qui est posée. Les entreprises ont besoin de travailler ensemble, de décroquer et de résister aux exigences des donneurs d'ordre et des grands groupes comme des banques et des marchés financiers et donc les CCI, comme les collectivités, ne peuvent pas se limiter qu'au créneau différenciant de certaines innovations. C'est une question stratégique.

Lors de notre commission générale sur le développement économique du 23 mai 2011, le bilan présenté montrait très clairement l'effondrement de l'activité industrielle durant la période 2001-2008, même si nous résistions mieux que la baisse nationale (- 15 % contre - 18 %). Les documents édités par l'Opale, que ce soit l'Observatoire de l'industrie dans sa note d'analyse numéro 1 d'août 2012 ou la note de la veille économique numéro 17 de janvier 2013, très intéressantes, montrent notamment que la crise et les mesures prises depuis 2009, comme depuis les changements de 2012, n'enrayent pas les tendances de fond malgré -je dis bien malgré- les initiatives que notre collectivité prend ; et elle en prend, heureusement !

La désindustrialisation s'est encore accentuée. Les grands groupes et les marchés financiers détruisent, de par leurs exigences, ce que construisent les collectivités territoriales. Les situations des entreprises sont hétérogènes entre celles qui restent malgré tout portées par un certain dynamisme, comme l'aéronautique ou le ferroviaire -je cite toujours la note 17- et celles qui sont contraintes aux règlements judiciaires ou contraintes, comme dans l'industrie pharmaceutique, à s'adapter au contexte de stagnation, voire de récession.

Cette appréciation se trouve malheureusement confirmée par deux annonces récentes : l'une concerne Biomnis, laboratoire de biologie médicale spécialisée créé en 1897 par Marcel Mérieux et vendu à un fonds d'investissement britannique en 2008 -danger !- où 200 emplois sont menacés ; l'autre -et a contrario, si je puis dire- où ce sont les difficultés des actionnaires de Bio Mérieux qui alertent car ils sont déçus de ne pas voir leurs dividendes augmenter cette année -les pauvres !- et ce sont leurs inquiétudes qui me préoccupent car quelles décisions vont-ils imposer en groupe ? Par contre, le groupe Neyret -si j'en crois *Le Progrès* d'aujourd'hui-, lui, ne verse pas de dividende ; il recapitalise tout et crée des emplois. Il y a probablement une piste à explorer de ce côté-là.

J'ai évoqué, lors de notre séance précédente, la situation de BASF à Gerland et à Vénissieux, celles de Kem One qui devrait voir les majors de la filière (Total et Arkema) reprendre la main -mais rien n'est encore décidé-, de Bosch et de la politique industrielle du photovoltaïque à construire au plan national.

Le Gouvernement est très sollicité pour intervenir efficacement. Les grands groupes doivent se réorienter et s'engager, les CCI animer et notre collectivité faciliter les relations, les rapports, les synergies, les dynamiques par le développement de sa palette d'interventions, ce que nous faisons. La délibération que nous examinons d'ailleurs rappelle cet objectif -et je cite- : "Le plan de mandat 2008-2014 a affirmé l'importance d'une animation économique de proximité pour garantir le dynamisme du tissu économique de l'agglomération grâce à un accompagnement complet à destination de toutes les entreprises du territoire." Le plan de mandat était très bien, il est très bien, on s'en occupe, mais il y a de fortes résistances en face qui nous créent des difficultés.

Notre objectif de réindustrialisation à partir des innovations pour irriguer les filières et l'ensemble des entreprises concernées devrait impliquer quelques-unes de ces considérations, plus larges que l'innovation et les potentiels différenciants ou de plus grandes profitabilités qui conduisent à nourrir les circuits financiers plutôt que le développement économique, par l'emploi et la création de valeurs et de biens.

J'ai encore une minute, monsieur le Président ? Je ne peux pas résister au plaisir tout de même, chers collègues, de vous proposer de méditer sur la parabole de Saint Simon -l'économiste que vous citez hier, monsieur le Président, au salon de l'Industrie- avec ses suppositions. Il indiquait, en 1819 : "Supposons que la France perde brutalement ses cinquante premiers mécaniciens, ses cinquante premiers chimistes, agriculteurs, ingénieurs, chercheurs, médecins, artistes, créateurs, producteurs ; la nation deviendrait sans âme et c'est toute une génération qu'il faudrait pour reconstruire cette perte. Mais supposons que la France conserve ces hommes -et nous dirions aujourd'hui "ces femmes"- de génie et de savoir-faire mais perde en même temps Monsieur, frère du Roi et les grands officiers de la couronne, les Ministres d'Etat, les maîtres de requêtes, les propriétaires fonciers liés à la monarchie -et aujourd'hui j'ajouterais bien tous ceux qui font de l'argent en dormant-, les Français seraient tristes parce qu'ils sont bons mais il n'en résulterait aucun mal politique pour l'Etat." A méditer !

**M. LE PRESIDENT** : Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

---

**N° 2013-3861 - développement économique** - Dispositif Securise'Ra - Attribution d'une subvention à l'Association Lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (Allies) pour son programme d'actions 2013 sur les ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois dans les très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

**N° 2013-3862 - développement économique** - Dispositif Securise'Ra - Attribution d'une subvention à l'association Sud-ouest emploi pour son programme d'actions 2013 sur les ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois dans les très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

**N° 2013-3863 - développement économique** - Dispositif Securise'Ra - Attribution d'une subvention à l'association Techlid pour son programme d'actions 2013 sur les ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois dans les très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

**N° 2013-3864 - développement économique** - Dispositif Securise'Ra - Attribution d'une subvention à l'association Uni-est pour son programme d'actions 2013 sur les ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois dans les très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3861 à 2013-3864. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur :** Monsieur le Président, un avis favorable de la commission pour les quatre rapports autour du dispositif Securise'Ra.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

**Mme la Conseillère LÉVY :** Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voilà en plein dans ce que j'appelle, moi, le "souk des compétences".

Il y a donc quatre délibérations concernant le dispositif Securise'Ra. C'est un dispositif régional créé en 2005 qui a permis de sécuriser les parcours et de structurer toutes les ressources humaines des entreprises mais surtout de leurs salariés en difficulté. Un total de 84 160 € de financement pour le Grand Lyon. Si j'ajoute la série sur Lyon\_Ville de l'entrepreneuriat, à savoir six délibérations pour 440 000 €, cela nous fait un total de 524 160 €. Bon, je ne rends pas la monnaie !

Je ne remets pas en cause l'action de ces associations qui œuvrent dans le domaine de l'emploi ou de ces groupements d'entreprises. Je m'interroge sur l'enchevêtrement des compétences qui conduit aux financements croisés. Bien sûr, il est tout à fait normal d'accompagner l'installation des entreprises et leur développement économique et le Grand Lyon est dans une sorte de bonne conduite. Ce qui l'est moins c'est aligner des subventions importantes sans y apporter aucune cohérence !

Aujourd'hui, je m'interroge, monsieur le Président, à la veille de la création d'une Métropole, sur la clarté financière de tout cela. En fait, tout le monde le dénonce mais cela n'a pas l'air de vouloir s'arrêter ! Pourtant, le Président Hollande a rappelé, lors de son mémorable voyage à Dijon : "Les niveaux d'administration ne doivent pas se superposer. Nos concitoyens ont besoin de clarté. Les financements ne peuvent pas s'enchevêtrer au point d'être illisibles, y compris pour les acteurs publics" ; c'est-à-dire, pour nous, sur ce point, je crois qu'il y a unanimité.

J'entends bien Max Vincent, mon Président, nous dire que nous devons être proches des entreprises et leur donner les moyens de leur installation ou de leur développement. C'est sûrement, pour la Métropole en devenir, un enjeu de territoire majeur. Mais pas à n'importe quel prix ! Vous savez, monsieur le Président, que rien ne se fait sans une répartition claire des financements et, en la matière, il y a beaucoup de gâchis.

Avec la faiblesse du futur projet de loi saucissonné en trois morceaux, qui ne me semble pas de bon augure concernant nos affaires, nous allons hériter des compétences sociales du Département, sur les hommes et les femmes mais aussi sur les bâtiments et le logement ; tout cela va coûter beaucoup ! Les personnels du Conseil général d'ailleurs s'inquiètent.

La Métropole doit se rationaliser, ce ne sera pas très simple de mêler deux cultures qui vont se rencontrer, celle du service urbain -disait Jean-Jacques Queyranne l'autre jour à la Région- et la culture sociale, celle qui traite du RMI et du RSA, qui rencontre les personnes handicapées ou les personnes âgées. Bref, sans être hors sujet, ces deux administrations devront apprendre, en fusionnant, à fonctionner intelligemment et en concordance. Ce n'est pas évident et on a beaucoup de travail !

De plus, les citoyens nous demandent d'être pragmatiques et économiques. En période de crise économique, plus encore qu'à d'autres moments, nous devons viser l'efficacité de l'action publique en matière économique à la Communauté urbaine. Il faut que les chefs d'entreprises sachent à quelle porte frapper, qui est à la manœuvre. "Clarifier et rendre efficaces les compétences de chaque collectivité territoriale c'est prendre en compte à un moment le bon niveau d'action". Ne pas semer le trouble est tout de même très important. Se persuader qu'on pourra tout faire est une grave erreur car la Métropole ne sera qu'un territoire relié. Et c'est encore plus vrai en matière économique ! La preuve : nous conservons, il me semble, le Pôle métropolitain, qui ne devait rien coûter au départ et qui pourtant maintenant se charge d'euros et qui, au fait, rajoute -si je ne m'abuse- de la concertation entre élus économiques ; mais c'est vrai, on est entre Grenoble, Saint Etienne et la Métropole !

Vous avez sûrement lu le livre de ces deux démographes, monsieur Gérard Collomb, monsieur le Président, que sont Emmanuel Todd et Hervé Le Bras qui s'appelle "Le mystère français", qui parle de la permanence des territoires.

La Métropole va devoir être raisonnable et, en matière économique, elle devra faire des choix et les bons pour ne pas entamer toute son énergie sur tous les fronts car nous ne pourrions pas remplacer toutes les collectivités ; qui plus est, si tel était le cas, monsieur le Président, il faudrait vraiment avoir le courage de prévoir alors, pour notre assemblée ici, une élection au suffrage universel -mais cela nous amène dans presque dix ans, j'ai l'impression- permettant alors le contrôle impératif de nos actions et de nos décisions par le vote.

Au-delà, l'économie métropolitaine doit être reliée à l'économie régionale et européenne dans un vrai ballet harmonieux parce que les citoyens nous le demandent.

Nous voterons bien sûr ces dossiers Securise'Ra, ce sont de bons dossiers, mais je tenais à préciser tout cela au nom de mon groupe.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien, merci de vos encouragements pour la Métropole après m'avoir encouragé sur les pentes de la Croix-Rousse. On essaiera de faire que vous le dites, que ce soit un ballet harmonieux ; ce sera peut être le Lac des Cygnes !

Nous allons mettre aux voix ces rapports.

Adoptés à l'unanimité.

N'ont pris part ni au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*) :

- sur le dossier n° 2013-3863 : M. Desseigne, Président de l'association Techlid ;

- sur le dossier n° 2013-3864 : M. Martinez (pouvoir à M. Kabalo), Président de l'asso-ciation UNI-EST.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

**N° 2013-3865 - développement économique** - Attribution d'une subvention à l'association District solidaire pour la mise en œuvre du dispositif Jeunes bâtisseurs d'avenir pour 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame la Vice-Présidente Besson a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2013-3865. Madame Besson, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente BESSON, rapporteur :** Merci, monsieur le Président. Le projet de délibération qui vous est soumis aujourd'hui concerne l'association District solidaire pour la mise en œuvre du dispositif Jeunes bâtisseurs d'avenir et c'est pour moi l'occasion de valoriser l'action de District solidaire et Unis-Cité Rhône-Alpes qui a au cœur de son projet l'innovation sociale et la coopération.

En effet, cette association a pour but et pour objectif de créer, promouvoir, développer et gérer, dans un cadre démocratique, des coopératives, et ce en lien avec des partenaires privés et publics ainsi qu'avec les citoyens. Ce dispositif partenarial a pour cible les 18-25 ans issus notamment des quartiers prioritaires. Il va permettre de générer des activités solidaires et écologiques qui vont cibler 9 jeunes pour les former et les initier à la création d'activités.

Deux emplois sont créés avec l'accompagnement des jeunes, trois structures seront créées au bout d'un an avec, pour finalité, l'utilité sociale ainsi que le souci et le respect de l'environnement.

Ainsi, 1 000 personnes adhérentes de ces trois associations vont pouvoir bénéficier de ce dispositif sur des projets de bricolage collectif, de garages participatifs et solidaires et, enfin, de récupération et recyclage de vélos pour la location.

Il vise aussi la création de 5 à 10 emplois pérennes d'ici deux ans ainsi que l'équilibre économique de ces structures et, vous le savez, en période de crise économique, il est important de veiller à ce que ces structures soient pérennes. Ainsi, elles ne seront plus tributaires des financements publics.

Il est vrai que la crise économique favorise l'émergence de nouvelles formes d'entreprendre, l'entrepreneuriat solidaire, qui est en complète adéquation avec nos axes stratégiques en matière de développement économique et d'entrepreneuriat.

La création d'emplois pérennes et non délocalisables est aussi une de nos priorités et ces structures sont véritablement des terreaux d'innovation sociale et il est vrai qu'aujourd'hui, nous parlons d'innovation technologique et l'innovation sociale est souvent un terme très galvaudé. Ici, dans ce projet, c'est du concret et c'est de l'emploi non délocalisable.

Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BESSON.

**N° 2013-3869 - développement économique** - Attribution d'une subvention à l'association Rhône développement initiative (RDI) pour son programme d'actions 2013 au titre de Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat et au titre de l'économie sociale et solidaire - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3869. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur :** Monsieur le Président, il s'agit d'un rapport sur une subvention à l'association Rhône développement initiative pour son programme d'actions au titre de Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat, avec un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

**Mme la Conseillère BONNIEL-CHALIER :** Monsieur le Président, nous voulions soutenir cette délibération sur Rhône développement initiative qui nous donne l'opportunité de revenir sur notre stratégie communautaire en matière d'encouragement de l'économie sociale et solidaire.

Notre groupe politique considère qu'il ne s'agit plus aujourd'hui de soutenir l'économie sociale et solidaire en tant qu'expérimentation sociale et économique tout en la maintenant dans une marginalité sympathique mais bien de la promouvoir comme une alternative crédible à une économie financiarisée qui n'est pas vraiment respectueuse des personnes et de leur environnement ; je renvoie aux interventions précédentes. Il est devenu urgent de développer d'autres gouvernances économiques et -c'est au cœur même du projet de l'écologie politique- de promouvoir l'entrepreneuriat social sur le même pied d'égalité que les autres formes d'entrepreneuriat.

C'est pourquoi nous soutenons les efforts du Grand Lyon depuis plusieurs années en la matière car il nous paraît important d'encourager les initiatives économiques et la création d'entreprises dans le domaine de l'économie sociale et solidaire qui développent, très souvent dans la proximité, des emplois verts et blancs non délocalisables.

S'alimenter de manière saine, se loger décemment, s'éduquer et se cultiver avec plaisir, se déplacer sans polluer sont devenus des besoins essentiels de nos concitoyens. L'économie locale a tout à gagner de produire de la richesse à partir de la création d'entreprises qui répondent à ces demandes, sous des formes qui intègrent le citoyen, les comités d'usagers, les conseils d'administration des associations, ou dont les bénéfices reviennent aux citoyens et non à la finance mondialisée.

L'économie sociale et solidaire n'est pas une réponse à des territoires en difficulté ou à des catégories socioprofessionnelles en panne, c'est bien une alternative crédible qui ne doit pas être cantonnée à son rôle social supplétif mais bien être promue comme le modèle économique soutenable de demain. L'économie sociale et solidaire est une autre façon d'entreprendre, valable pour les 58 communes de l'agglomération et pas seulement pour l'est lyonnais, nous souhaitons l'affirmer.

Nous notons que les soutiens accordés à l'ESS sont efficaces pour consolider et développer l'emploi ; c'est ce que nous dit la délibération qui précise d'ailleurs que 85 % des emplois ont été pérennisés au bout de trois ans, période fatidique pour les jeunes entreprises. Notre investissement, encore relativement modeste dans ce domaine, a un double effet multiplicateur : consolider les hauts de bilan des entreprises pour les conforter financièrement tout en défendant l'idée que des relations plus équilibrées dans les entreprises sont possibles quand on prône la coopération plutôt que la compétition.

Par ailleurs, nous serons très attentifs au maintien du dispositif d'aide à l'émergence des entreprises grâce à cette mesure spécifique qui s'appelle 4.2.3, qui est soutenue par l'Etat et le fonds social européen. Cette mesure favorise particulièrement les créateurs d'entreprises au début de leur parcours en leur allouant une aide au démarrage qui s'avère fort utile pour ce type d'entreprises qui ne sont pas toujours capables, dès le début, de réunir les capitaux nécessaires. Pour ce faire, il s'agit de mieux s'organiser localement pour être plus réceptifs aux initiatives de terrain et promouvoir une logique bottom-up ascendante qui permet de repérer les créateurs d'entreprises afin de les soutenir de manière adaptée.

Enfin, nous voulons souligner tout l'intérêt pour les entrepreneurs et les collectivités de participer à la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) et de la faire évoluer vers de nouveaux domaines et de nouveaux réseaux professionnels. Nous restons convaincus que si les Métropoles doivent jouer un rôle majeur dans la vie économique de leur territoire, c'est bien à l'échelle des Régions qu'un schéma de développement économique doit être conçu et animé afin de garantir l'équité territoriale et éviter les concentrations de moyens économiques dans certains territoires au détriment d'autres plus fragiles. Cet aspect doit être clarifié dans la future loi de création des Métropoles afin de ne pas créer des déséquilibres qui se révéleraient, à terme, nocifs aussi pour les Métropoles elles-mêmes.

Non seulement nous voterons ce dossier mais nous défendrons qu'une plus grande attention soit portée à ces domaines économiques.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité, M. Coste, Président l'HESPUL et Mme Vessiller, déléguée du Grand Lyon au sein de l'ALE, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

**N° 2013-3873 - finances, institutions et ressources** - Cotisations et adhésions 2013 : renouvellements et nouvelles demandes - Désignation de représentant au Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller Goux a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3873. Monsieur Goux, vous avez la parole.

**M. le Conseiller GOUX, rapporteur** : C'est un dossier qui concerne des renouvellements de cotisations et d'adhésions pour 2013 ainsi que l'adhésion à quelques associations complémentaires. Il comporte également la désignation d'un représentant à l'association Programme solidarité eau. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité, M. Kimelfeld, délégué du Grand Lyon au sein du RETIS, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Conseiller GOUX.

**Désignation d'un représentant au sein de  
l'association Programme solidarité eau  
(dossier n° 2013-3873)**

**M. LE PRESIDENT** : Nous devons donc désigner un représentant au sein de l'association Programme solidarité eau. Je vous propose la candidature monsieur Jean Paul Colin.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).*

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).*

Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

*(Monsieur Jean Paul Colin est désigné).*

**N° 2013-3876 - finances, institutions et ressources** - Refonte de la solution informatique Gestion des autorisations du droit des sols - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller Goux a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3876. Monsieur Goux, vous avez la parole.

**M. le Conseiller GOUX, rapporteur** : Ce dossier concerne la refonte de la solution informatique Gestion des autorisations du droit des sols. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

**M. le Conseiller VINCENT** : Merci. Monsieur le Président et chers collègues, le permis de construire est un des actes de proximité qui fonde la relation entre le demandeur et la Commune. C'est par cet acte administratif qu'un particulier ou une entreprise vient s'installer sur le territoire communal. C'est dire s'il s'agit d'un acte important, qui a des conséquences pour l'avenir et la vie dans la Commune et qui engage le Maire qui le signe. Premier élu de la démocratie locale, le Maire doit donc rester le signataire du permis, au regard des évolutions institutionnelles.

Pourtant, avec la réglementation de plus en plus complexe, il est bien évident que nombre de Communes ne peuvent pas instruire seules ces demandes qui nécessitent une connaissance technique approfondie.

Auparavant, nous travaillions avec l'Etat et la DDT. Face à la crise des finances publiques dont nous parlons si souvent, l'Etat n'a pas trouvé d'autre solution que de se désengager, comme toujours, et de faire peser le poids de ce désengagement sur les Communes et l'EPCI, comme toujours aussi. Il nous faut donc trouver des solutions.

Depuis déjà longtemps, pour aider les Communes à gérer ces demandes, le Grand Lyon avait mis en place une solution logicielle DDC (Droit de cité), que j'ai utilisée pour ma part à Limonest pour certaines autorisations du droit des sols faites dans certaines autres communes. Or, il est évident maintenant que ce logiciel a vécu ; trop lourd, trop complexe à utiliser, il est temps de changer pour avoir un outil plus convivial et facile d'accès.

Al'avenir, je souhaite que les solutions retenues soient économes et que le coût pour les Communes soit le plus modeste possible. Il importera aussi de développer les solutions de dématérialisation pour que les Communes n'aient plus à stocker des dossiers en papier volumineux.

Pour ce qui est de l'évolution globale sur les permis de construire à prévoir dans le cadre de la future Métropole, ne faudrait-il pas envisager de modifier la loi pour rendre la demande payante ? Certains en tout cas n'y sont pas hostiles ; l'autre solution est dans les marges de manœuvre dont dispose le Grand Lyon sur la taxe d'aménagement. Peut-être aussi faudra-t-il voir avec l'Etat, au niveau de la dotation globale de fonctionnement, comment celle-ci peut être augmentée du fait que l'Etat n'a plus en charge ces procédures.

Le permis de construire représente une valeur ajoutée non négligeable pour le pétitionnaire lorsqu'il revendra son bien. Ce ne sera plus un terrain nu mais un terrain construit, avec à la clé une très forte plus-value foncière. Or, la demande de permis est aujourd'hui gratuite. Est-ce normal ? Est-ce équitable ? En tout cas, le sujet mérite réflexion.

Nous soutenons donc ce rapport, nous le soutenons d'autant plus que nous demandons une solution vraiment utilisable par les Communes. Nous approuvons les logiques de mutualisation quand elles permettent de faire mieux ensemble pour tous, nous les redoutons quand cela revient à donner toujours plus à la ville-centre. Soyons également ouverts pour que les Communes, qui aujourd'hui instruisent elles-mêmes les permis, réfléchissent plus tard à travailler avec le Grand Lyon et avec les services correspondants, là aussi dans un esprit de véritable mutualisation.

L'équilibre entre toutes les Communes doit toujours être recherché. Nous souhaitons donc que la constitution de la Métropole, sur ces sujets de l'urbanisme de proximité comme sur tous les autres, soit l'occasion d'une vraie application du principe de subsidiarité.

Au regard des futures évolutions institutionnelles, et même s'il est indispensable de clarifier les structures, nous considérons que la Métropole doit permettre l'affirmation du Maire dans son rôle de proximité : ici par la poursuite de la signature des permis de construire, ailleurs aussi par la conservation d'un pouvoir de police consistant pour les Maires. J'espère d'ailleurs que nous aurons l'occasion d'en discuter, au sujet du projet de loi qui va sans doute un peu loin en la matière.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien de plaider pour cette cause de la mutualisation, cher Max Vincent. Je crois que c'est utile par les temps qui courent où, comme vous le dites, l'Etat va demander aux collectivités de s'engager sans cesse un peu plus.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUX.

**N° 2013-3879 - proximité et environnement** - Transport, traitement et valorisation des mâchefers issus de l'usine d'incinération Lyon-Sud - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la propreté -

**M. LE PRESIDENT :** Monsieur le Conseiller Ariagno a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3879. Monsieur Ariagno, vous avez la parole.

**M. le Conseiller ARIAGNO, rapporteur :** Mesdames, messieurs, chaque année, les usines de traitement du Grand Lyon traitent 370 000 tonnes de déchets, ce qui cause tout de même des cendres et, là, il vous est proposé de voter pour un marché de traitement des cendres de l'unité Lyon-Sud. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

**M. le Conseiller COSTE :** Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport propose de remettre entre les mains de deux entreprises, l'entreprise SITA Lyon et l'entreprise Moulin TP/Modus Valoris -cette dernière ayant été récemment sous le coup d'une procédure juridique-, le transport, le traitement et la valorisation d'une partie des résidus d'incinération de l'usine de Gerland, soit 190 000 tonnes de mâchefers pour quatre ans,

pour un coût d'un peu plus de 12 M€, sachant que l'usine de Gerland produit 49 000 tonnes de mâchefers par an.

Nous nous interrogeons quant au fait qu'une collectivité puisse octroyer tout ou partie d'un service d'intérêt général à fort impact sur l'environnement et pour la santé à un opérateur qui a été sous le coup d'une procédure judiciaire pour ne pas avoir respecté la réglementation.

Les mâchefers, résidus de l'incinération, sont potentiellement dangereux. Ils contiennent notamment des métaux lourds susceptibles de se retrouver un jour ou l'autre dans la nature. C'est bien pour cela que l'arrêté de novembre 2011 interdit leur emploi "à une distance inférieure de 30 mètres ou de 60 mètres de tout cours d'eau, dans les périmètres de protection rapprochée des captages d'alimentation en eau potable, dans les zones inondables ainsi que dans les zones de protection des habitats des espèces, de la faune et de la flore sauvages, etc."

Nous vous rappelons les propos tenus auprès du *Dauphiné Libéré* par Moulin TP, lequel proposait d'employer 100 000 tonnes de mâchefers en tant que matériaux de remblai pour les voiries du Grand stade, pourtant situées en plein dans le périmètre de protection des nappes phréatiques de l'est lyonnais, protégées dans le cadre du SAGE.

Nous vous rappelons aussi différents cas, cités dans l'article de *Lyon Capitale* de juillet 2012, concernant des décharges sauvages de mâchefers provenant de Modus Valoris, filiale de Moulin TP : aire de stockage à Saint Quentin Fallavier qui a entraîné la pollution du Catelan, 1 200 mètres cubes de déchets à l'air libre sans aucune protection contre la pluie à l'Isle d'Abeau, etc. Par ailleurs, nous savons tous que la plateforme de maturation de Modus Valoris, filiale de Moulin TP, était soumise à un arrêté et à une autorisation préfectorale limitant sa capacité de stockage à 160 000 tonnes. Or elle avait atteint 260 000 tonnes ! Sa fermeture avait donc été ordonnée par le Préfet qui a autorisé très récemment, le 15 mars dernier, à relancer l'exploitation. Nous vous demandons, monsieur le Président, que puisse être réalisé, de la part du Grand Lyon et de la Préfecture de Région, un état des lieux des divers sites de stockage et de maturation et que puisse être lancé un véritable débat sur les conditions de ce stockage avec l'ensemble acteurs concernés.

En cohérence avec le principe de précaution et dans la logique de la directive REACH, nous ne sommes pas favorables à la valorisation de ces déchets. La solution n'est pas uniquement la recherche en cours sur l'inertage de ces cendres avec le pôle de compétitivité Axelera ou encore le recyclage et le réemploi même bien encadrés -voir l'arrêté de novembre 2011 dont je parlais tout à l'heure- mais bien dans une limitation du recours à l'incinération, les déchets restants devant être stockés de façon sécurisée.

Notre collectivité se doit d'être responsable du devenir de ses déchets et d'anticiper les conséquences de sa politique sans se défausser derrière les entreprises et sans les stocker de façon peu sécurisée sur les territoires limitrophes. En effet, les coûts sanitaires et environnementaux de certaines crises à moyen et long termes obligent à la prise en compte réelle de ce principe de précaution et de cette responsabilité.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Je mets aux voix cette délibération :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Ensemble pour le Grand Lyon ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) ; MM. Buna et Charles -pouvoir à M. Coste- (Europe Ecologie-Les Verts) ; groupes Rassemblement démocrate et radical ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Objectif Lyon Métapolis ; Non inscrits (MM. Broliquier, Justet, Pili -pouvoir à M. Justet-);

- contre : néant ;

- abstention : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles -pouvoir à M. Coste- qui ont voté pour).

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller ARIAGNO.

**N° 2013-3880 - proximité et environnement** - Attribution d'une subvention au Comité départemental du Rhône de la ligue contre le cancer dans le cadre de la collecte du verre - Direction de la propreté -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller Ariagno a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3880. Monsieur Ariagno, vous avez la parole.

**M. le Conseiller ARIAGNO, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai à nouveau une demande de temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

**M. le Conseiller COSTE** : On a toute la soirée, tout va bien !

**M. LE PRÉSIDENT** : On n'est pas pressé. Après cette réunion, j'ai un dîner pour les enfants malades.

**M. le Conseiller COSTE** : Justement, monsieur le Président, chers collègues, le sujet de cette délibération fait la transition : il s'agit de la remise du chèque à la Ligue contre le cancer et nous voulions attirer votre attention sur ce sujet.

Les produits phytosanitaires, ce qui veut dire "soigner les plantes", sont par définition des produits dangereux : leur vrai nom c'est "pesticides" : insecticides, herbicides, fongicides, etc. Ces produits sont faits pour tuer en portant atteinte à l'environnement. Il y a donc urgence à agir et nous ne pouvons nous satisfaire de la réponse qui nous a été apportée le 11 février dernier en réunion de Bureau concernant le marché de prestations de désherbage chimique passé par l'exécutif pour les subdivisions de nettoyage centre-est et sud-est.

Dans son rapport publié le 20 mars dernier, l'Agence de l'eau déplore que seule une petite moitié des cours d'eau des bassins Rhône-Méditerranée soit en bon état écologique : les pesticides seraient présents dans 20 % des nappes phréatiques et dans 40 % de nos rivières. De plus, selon l'Institut national du cancer, de fortes suspicions existent sur le rôle des pesticides dans le développement de pathologies chroniques (cancers, troubles neurologiques, troubles de la reproduction) dans le cadre des expositions professionnelles en particulier, ce qui est le cas de notre personnel.

Chers collègues, notre assemblée partage ces préoccupations sanitaires et environnementales puisque nous sommes appelés ce jour à voter plusieurs subventions visant à en réparer les dégâts ; je pense à la subvention annuelle au CNRS dans le cadre de ses recherches sur la qualité de notre eau potable de 86 870 €, mais aussi à la subvention annuelle à la Ligue contre le cancer dans le cadre de la collecte du verre de 76 412 €, ou

encore précédemment à la généreuse subvention votée en 2011 à la fondation Bullukian pour le Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (CLARA) d'un million d'euros pour deux ans.

Notre collectivité va même plus loin puisque nous soutenons les changements de comportements éco-responsables via notre politique de soutien de la trame verte. Ainsi, dans le cadre du dispositif Jardinons le Grand Lyon, la Communauté urbaine attribuera ce jour des subventions aux acteurs associatifs, à condition toutefois que ces derniers appliquent des "pratiques de jardinage écologiques et respectueuses de l'environnement" : l'association Arthropologia, Le Passe-jardins, les Cultivateurs montrent que le changement est possible. Donc la Ville de Lyon n'est pas en reste puisqu'elle-même a signé une charte zéro pesticide, tout comme de nombreuses villes comme celle de Saint Etienne. Je vous cite aussi les Parlementaires qui ont lancé un appel, le 27 mars dernier, à des élus contre les pesticides.

Dans le cadre du rapport voté en Bureau communautaire le 11 février dernier, nous avons demandé à monsieur Thierry Philip, Vice-Président chargé de cela, si, dans le cadre de ce marché "pro pesticides" et du rapprochement entre les services, les bonnes pratiques de la Ville de Lyon pourraient être proposées aux autres Communes du Grand Lyon.

Vous nous avez alors répondu qu'il faudrait savoir laisser du temps au temps et que, dans un objectif d'économie budgétaire -le coût de la prestation sans pesticide est multiplié par cinq-, le changement ne serait pas pour tout de suite. On nous dit qu'il n'y a déjà plus aucun traitement préventif avec des produits phytosanitaires dans le Grand Lyon mais uniquement des traitements curatifs et que le Grand Lyon a diminué de moitié l'utilisation de pesticides sur quatre ans.

Mais à quoi bon annoncer vouloir intégrer la politique de la santé de façon transversale dans toutes nos politiques publiques en commission proximité et environnement si nous déconstruisons en Bureau communautaire ce que nous construisons au sein de notre assemblée ? Avez-vous seulement pris en compte les coûts indirects des pesticides sur la santé humaine et toutes les dépenses induites ? La politique menée au sein du Grand Lyon serait-elle à ce point adepte du modèle schumpétérien de la "destruction créatrice" ? Et qu'en penseront les usagers des espaces verts de l'est lyonnais ?

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien, monsieur Coste. Sur Schumpeter, si vous voulez, on fera un colloque ensemble un de ces jours. Mais monsieur Philip avait comme un regret de ne pas avoir parlé des mâchefers ; donc, si vous voulez bien, on va y revenir.

**M. le Vice-Président PHILIP** : Il y a deux questions différentes.

Sur la question du désherbage -puisque c'est la question qui est posée maintenant-, il faut savoir qu'il n'y a pas de muraille autour du Grand Lyon qui interdirait à tout pesticide de rentrer. Donc, même si nous on appliquait ce qu'on applique dans la Ville de Lyon -comme vous l'avez dit-, la charte "0 % pesticide", le jardinage écologique, il y a de toute façon des gens qui utilisent des pesticides autour et le problème de la pollution de l'air c'est que, jusqu'à preuve du contraire, il n'y a pas une muraille autour de Lyon et que donc ce qui se passe autour arrivera de toute façon, quoi qu'on fasse.

Donc nous avons une politique à la direction de la propreté -c'est ce que je vous ai déjà répondu- : nous sommes responsables de la propreté au Grand Lyon et, à la direction de la propreté du Grand

Lyon, on utilise de plus en plus le jardinage écologique. C'est pour cela que, sur les trottoirs, on voit des plantes vertes ; pourquoi ? Parce qu'on ne met plus de pesticides et qu'on fait extrêmement attention. Moyennant quoi, il ne faut pas non plus penser qu'on va tout régler à coup de délibérations : l'air qu'on respire, l'eau qu'on boit, le sol sur lequel on marche, ce qu'on mange.

Tout cela fait gagner cinq ans de vie tous les vingt ans, c'est cela la réalité scientifique actuelle. Et je suis désolé de dire que mes références scientifiques ne sont pas *Lyon Capitale* parce que, si j'avais *Lyon Capitale* comme références scientifiques, je serai assez mal noté dans le milieu universitaire. Par contre, dans les publications sérieuses, voilà ce qui est dit.

**M. LE PRESIDENT** : Juste au moment où ils commençaient à écrire des articles sympathiques ! Si vous les fâchez, où va-t-on !

**M. le Vice-Président PHILIP** : Monsieur le Président, si vous voulez parler des mâchefers qui, effectivement, sont une question extrêmement importante parce qu'on ne peut pas faire d'incinération sans avoir de mâchefers, il faut rappeler que la délibération proposée est très simple : après décision de la CPAO, elle donne au Président l'autorisation de signer le marché.

Je rappelle -là aussi, je suis désolé pour *Lyon Capitale* mais je le rappelle- qu'il n'y a jamais eu, concernant les mâchefers, le moindre accident de contamination de nappe phréatique dans la littérature internationale. Il n'y en a aucun, sauf quand les règles ne sont pas appliquées, ce qui a été le cas en Haute Savoie. C'est pour cela qu'il ne faut pas confondre, d'un côté, la non-application des règles qui peut entraîner des problèmes et, d'un autre côté, l'application des règles. Avec les règles et les normes, lorsqu'elles sont appliquées, il n'y a aucun problème et aucun cas publié au monde de nappe phréatique polluée. A partir de là, que fait l'Etat quand il voit qu'il y a un problème de non-application des règles ? Il prend une délibération pour arrêter l'exploitation ; c'est ce qu'il a fait sur le site de Bourgoin pour Modus Valoris Moulin TP. Et s'il a réautorisé le 15 mars 2013 la société Modus Valoris Moulin à exploiter de nouveau, c'est tout simplement parce qu'elle respecte la réglementation sur l'étanchéité des aires de stockage, sur la recherche des substances dangereuses dans l'eau, sur les écrans visuels de la traçabilité.

En ce qui nous concerne, le problème de l'accumulation du stock de mâchefers, c'est lié à la circulaire du 1<sup>er</sup> janvier 2012, circulaire qui a empêché en gros le débouché en sous-couche routière qui était le débouché le plus habituel des mâchefers. Donc la plafe-forme de Bourgoin a accumulé et donc l'Etat a appliqué les règles et, quand elle a dépassé la quantité autorisée, il a arrêté l'exploitation du site de Bourgoin.

Pendant ce temps-là, qu'est-ce qu'on a fait au niveau de la Communauté urbaine ? On a mis tout cela dans des centres de stockage. Cela a occasionné un surcoût de 55 € HT la tonne hors taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et 15 € de plus pour la TGAP. Pour avoir les idées claires, si on devait stocker l'ensemble des mâchefers produits à Lyon-Nord et Lyon-Sud dans des décharges, il y aurait un surcoût de 6 M€ pour la Communauté urbaine.

Alors, il y a quatre solutions à ce problème.

La première solution est celle qui est choisie par certaines associations, c'est de mener des actions en justice, donc en clair de contester le travail de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) pour faire interdire la valorisation des mâchefers après avoir plaidé pour des réseaux de chaleur, alors qu'un incinérateur n'est qu'une grosse chaudière qui, comme vous le savez ici, dans la Communauté urbaine,

chauffe à peu près 100 000 logements. On va bientôt fabriquer de l'électricité pour le métro. Dans cette hypothèse, si on ne peut plus faire d'incinération, on remplacera donc les incinérations par des chaufferies à bois qui produisent beaucoup plus de dioxyde et dont le bilan carbone est beaucoup plus négatif. J'ai déjà eu l'occasion de dire que je ne comprends pas cette stratégie, si ce n'est d'être contre, car l'incinération est une chaudière qui fabrique de la chaleur, qui chauffe 100 000 logements et qui a des normes absolument draconiennes actuellement.

La deuxième solution est de se dire que la valorisation énergétique de nos déchets est un véritable enjeu. C'est la stratégie de la Communauté urbaine. Dans cette réflexion, il s'agit de considérer les mâchefers non pas comme un talon d'Achille mais comme une vraie question et de croire à l'innovation et au progrès. C'est notre cas, c'est ce que nous faisons avec Axelera pour trouver des solutions visant à améliorer les paramètres physico-chimiques des mâchefers. On va y arriver, cela va peut-être prendre quatre ou cinq ans mais on va arriver à les rendre probablement inertes ; c'est le lot normal de l'innovation et de la recherche.

La troisième solution est de regarder ce que font les autres. C'est ce que l'association Amorce, où je représente le Grand Lyon, fait en faisant un benchmark national sur les conditions de valorisation des mâchefers en technique routière -il y a des régions où cela se passe très bien- et en regardant ce qui se passe à l'étranger ; et on note d'ailleurs, quand on fait du benchmark à l'étranger, que les Verts allemands considèrent aujourd'hui l'incinération -je cite- "comme la meilleure méthode de valorisation énergétique existante".

Enfin, quatrième solution, il faut essayer -c'est ce que vous avez dit- de maîtriser la filière. Mais on ne peut pas maîtriser la filière comme cela du jour au lendemain, alors lors on a créé Covade avec nos amis de Villefranche, de la Plaine de l'Ain, de Bourgoin-Jallieu et on souhaite effectivement maîtriser la filière. Pour cela, il faut que l'on arrive à gérer ensemble la question des mâchefers, ce qui juridiquement est très complexe parce que la compétence mâchefer n'existe pas de façon isolée, elle est liée à la compétence des déchets. On ne peut pas faire un syndicat mixte dans lequel on abandonnerait juridiquement la compétence mâchefer en gardant celle des déchets. Nous travaillons sur un syndicat d'études pour travailler ensemble sur des solutions qui nous permettraient de mieux contrôler -ce qui ne veut pas dire qu'on ne le ferait pas, d'ailleurs, en DSP- effectivement la façon dont les mâchefers sont stockés et d'avoir une meilleure vision de ce que font les entreprises à qui on confie les choses. C'est ce que l'on est en train de faire, donc j'espère que l'on y arrivera.

J'espère avoir répondu en partie à vos questions.

**M. LE PRESIDENT** : Merci, monsieur Philip. Très intéressant ! S'il y a un mercato, on va le prêter au groupe Europe écologie-Les Verts, monsieur Philip, pour une refondation de la pensée écologique à partir de la pensée "verticale". Monsieur Philip, allez-y, tous nos encouragements !

Je vais vous dire quelques mots sur le désherbage pour montrer que l'on si connaît un peu ! Donc, sur le désherbage, nous avons déjà réduit de 30 % les surfaces où nous désherbions, le reste est du désherbage avec des produits qui ne sont pas phytosanitaires et, pour essayer de faire en sorte que notre désherbage soit extrêmement ciblé, nous avons maintenant des matériels qui optimisent l'épandage avec une détection des végétaux par infrarouge et avec des pompes doseuses de manière à réduire de 80 % les nuisances que nous pourrions causer. Pas mal, monsieur Coste ? Entre les mâchefers et le désherbage, c'est une grande leçon d'écologie verte !

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller ARIAGNO.

**N° 2013-3888 - proximité et environnement** - Corbas - Feyzin - Vénissieux - Fontaines Saint Martin - Fleurieu sur Saône - Dardilly - Ecully - Charbonnières les Bains - Francheville - Craponne - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Tassin la Demi Lune - Décines Charpieu - Chassieu - Rillieux la Pape - Genay - Montanay - Neuville sur Saône - Projets nature du ruisseau des Echets, du ruisseau de Serres et des Planches, de l'Yzeron, du plateau des Hautes Barolles, de Méginand, de la Branche Nord du V Vert, de Sermenaz, du vallon des Torrières, des Grandes Terres - Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement pour les programmes d'actions 2013 - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller Quiniou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3888. Monsieur Quiniou, vous avez la parole.

**M. le Conseiller QUINIOU, rapporteur** : En cohérence avec le SCOT 2030, la Communauté urbaine de Lyon a défini dans le PLU une trame verte. Afin de répondre à ses orientations, la Communauté urbaine poursuit avec ses partenaires le développement de projets nature. Il y a actuellement 12 projets nature, auxquels il convient d'ajouter les territoires des Monts d'Or, les îles et lînes du Rhône et le grand parc nature de Miribel-Jonage. Dans cette délibération, il est proposé de participer aux actions prévues pour 2013 dans le cadre de 9 projets nature et d'un projet d'animation du V Vert de l'est lyonnais. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : J'ai une demande de temps de parole du groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. le Conseiller MILLET** : Monsieur le Président, chers collègues, les projets nature du Grand Lyon ont permis, au fil des ans, une vraie mobilisation pour une agglomération qui respire, dans laquelle la nature a sa place. J'avais noté 9 projets nature, je viens d'entendre 12, j'ai dû mal compter ces espaces natures au nord, au sud, à l'est, à l'ouest, projets pour lesquels nous délibérons pour un montant de 371 000 € de dépenses.

Ces projets sont un élément essentiel concrétisant les objectifs du SCOT d'une agglomération qui se densifie et cesse de s'étendre. Ces projets ont une caractéristique très intéressante. Ils sont les outils de concrétisation d'une stratégie d'agglomération, pour une compétence partagée entre la Communauté et les Communes et sont placés sous la maîtrise d'ouvrage de Communes ou de syndicats intercommunaux auxquels les Communes adhèrent librement. Nous sommes nombreux à mesurer l'efficacité de ces syndicats et, pour les Grandes Terres, les élus de Feyzin, Vénissieux et Corbas peuvent confirmer le rôle qu'a joué la création du syndicat pour un travail de proximité avec tous les acteurs de cet espace naturel.

Pourtant, la proposition de loi de l'acte III prévoit que l'eurométropole se substitue aux syndicats relevant de ses compétences et entièrement inclus dans son périmètre. La loi de 2010 organisait une consultation pour un schéma départemental de coopération intercommunale, consultation qui avait conduit à un compromis en 2011, avec le maintien de nombreux syndicats dont le Préfet avait pourtant initialement proposé la disparition. Dans le cadre de l'eurométropole, il n'y aurait aucune démarche de concertation.

Notre collègue, maire de Lyon 8°, me disait en commission que je n'avais pas compris, je vais donc vous lire le texte lui-même : "Article L 3648-1 : la Métropole est substituée de plein droit, pour les compétences prévues à l'article L 3641-1 et 2, au syndicat de communes ou au syndicat mixte dont le périmètre est identique au sien ou totalement inclus dans le sien". Je vous laisse lire la suite de l'article. Tout est donc dans la définition des compétences. Que deviendra donc cette compétence partagée ?

Mais, ce projet de loi va plus loin qu'en 2010 en poursuivant, pour les syndicats non entièrement inclus dans la métropole, je lis :

"La Métropole est substituée, pour les compétences prévues à l'article L 3641-1, au sein du syndicat de communes ou du syndicat mixte dont le périmètre est partiellement inclus dans le périmètre de celle-ci, aux communes incluses dans le périmètre de la Métropole et aux établissements publics visés à l'article L 3641-1 pour la partie de leur périmètre incluse dans le périmètre de la Métropole, membres de ce syndicat...".

Certes, les compétences concernées sont celles définies à l'article L 3641-1 mais la définition de la Métropole montre que ce champ de compétences est potentiellement très large -je cite- :

"La Métropole forme un espace de solidarité pour élaborer et conduire un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de son territoire afin d'en améliorer la compétitivité, le rayonnement international et la cohésion."

Personne ne sait ce que sera le texte soumis au vote après amendements des Parlementaires et donc quelle sera la liste définitive des compétences, mais le principe est là et il suffira d'un amendement ou d'une interprétation des compétences existantes de la Communauté pour mettre en cause tel ou tel syndicat intercommunal.

Nous délibérons donc sur des projets réussis, qui sont de bons exemples de la pertinence d'un fonctionnement intercommunal reposant sur l'engagement des Communes, pour plusieurs à travers des syndicats intercommunaux adaptés finement aux réalités de terrain et non pas au découpage administratif des Conférences des Maires, en cohérence avec une stratégie d'agglomération portée par la communauté. Voilà une belle démonstration d'une vraie réussite de l'intercommunalité que nous défendons contre le projet d'eurométropole.

L'Association des élus communistes et républicains du Rhône vient de lancer un appel à un référendum sur cette question. Les élus locaux ont toutes les raisons de le soutenir.

**M. LE PRESIDENT** : Mes chers collègues, il faudra qu'on débattenne de ce genre de problématique. J'ai lu quelques articles dans des journaux sur la tendance.

Si les gens pensent que la coopération de nos EPCI et le fait de concentrer à un moment donné un certain nombre de compétences n'est pas effectivement porteuse, il faut qu'ils en tirent les conséquences. Moi, je crois qu'aujourd'hui, sur des Communes comme Vénissieux, Vaulx en Velin, ce que nous faisons au Grand Lyon permet de remettre ces Communes dans une dynamique positive et on le voit tous les jours. Si, effectivement, ils pensent le contraire et qu'il faut détricoter pour rester au niveau communal, il faudra qu'un jour on le dise, qu'on en tire les conséquences et qu'effectivement ils vivent leur vie. On essaie de porter dans la subsidiarité à la fois en consultant les Communes mais en faisant en sorte qu'on puisse mener de grandes politiques. Alors peut-être que quelque part il faudra un jour se positionner. Voilà, merci.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller QUINIOU.

**N° 2013-3889 - proximité et environnement** - Politique de soutien de la trame verte : création de jardins, préservation et diffusion de la biodiversité - Attribution de subventions aux associations Arthropologia, Naturama, Passe-Jardins, Les cultivateurs, la Société linnéenne de Lyon et Apicole Vaudaise - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller Quiniou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3889. Monsieur Quiniou, vous avez la parole.

**M. le Conseiller QUINIOU, rapporteur** : Cette délibération vise au soutien d'associations concourant à la politique Jardignons le Grand Lyon, à la préservation de la biodiversité et à la promotion des espaces nature en ville, sous forme de subventions de fonctionnement et d'équipement. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Communiste.

**M. le Conseiller MILLET** : Monsieur le Président, chers collègues, ce bilan est très positif, autant en termes de jardins partagés, de ruchers observatoires, d'animations diverses avec la charte des jardiniers éco-responsables, le calendrier des plantes nectarifères et je vous confirme donc, monsieur le Président, que je fais partie de ceux qui pensent que la Communauté est de la plus grande utilité pour nos Communes. Nous soutenons donc bien entendu cette délibération qui prolonge ces actions.

Nous avons bien noté que l'expérience des ruchers observatoires sera un des éléments d'une conférence sur les abeilles en ville qui se tiendra en juin et qui permettra de créer de bonnes conditions pour un retour sur le terrain de cette expérience, retour attendu autant par les riverains qu'il a fallu souvent convaincre pour faire comprendre ces projets, que plus généralement par les citoyens mobilisés pour la place de la nature en ville. Il est important de valoriser le résultat de ces actions, autant en termes de production de miel que d'impact sur le fleurissement local ou la pertinence comme signal de la qualité de l'air.

Ces projets doivent aussi nous conduire à évaluer les attentes nouvelles qu'ils ont créées et d'en débattre, notamment dans le cadre du PLUH. En effet, la concrétisation des objectifs de la trame verte, clairement présents dans le SCOT, n'est pas toujours évidente sur le terrain. Quand le Président du SYTRAL -je crois qu'il nous a quittés- intervient en Conseil municipal de Vénissieux pour interroger sur l'avenir des jardins des TCL, un des plus grands jardins ouvriers de l'agglomération ; qui doit créer et comment les conditions pour trouver demain des espaces équivalents de jardinage ? Sans doute en variant les formes, en développant les jardins partagés mais, au total, avec le besoin de surfaces !

Or, à l'heure actuelle, si le zonage d'espaces naturels à protéger est bien sûr indispensable, nous n'avons pas forcément les outils pour favoriser les projets de jardins partagés ou collectifs, autant pour les projets privés que publics. Nous avons besoin d'intégrer plus finement dans la trame urbaine nos objectifs de trame verte et de jardinage. Les espaces végétalisés à mettre en valeur sont un exemple pour trouver des formes indicatives dans le PLU d'espaces à jardiner. C'est une question en lien aussi avec la part de pleine terre dans les aménagements,

enjeu bien sûr de la gestion des eaux pluviales mais aussi de l'équilibre entre ville dense et verte.

C'est pourquoi nous pensons qu'un travail anticipé serait nécessaire sur les formes concrètes que pourra prendre demain l'inscription de la trame verte et de la place du jardinage dans notre futur PLUH, afin d'aider au débat public qui est engagé.

Et vous noterez, monsieur le Président, que c'est donc une intervention qui s'inscrit tout à fait dans le travail de notre Communauté.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Je ne doute pas qu'elle s'inscrive également dans la Métropole de demain.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller QUINIOU.

## DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

### I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

**N° 2013-3857** - Fontaines sur Saône - Liaison Gambetta/RD433 - Aménagement - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2013-3858** - Elaboration d'un modèle de simulation de déplacements monomodal partagé avec l'Etat et le Département du Rhône - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes n° 1 - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**N° 2013-3859** - Centrale de mobilité - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Vesco comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3857 à 2013-3859.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB, en remplacement de M. le Vice-Président VESCO.

### II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**N° 2013-3866** - Pôle de compétitivité Axelera - Individualisation d'autorisation de programme et attribution d'une subvention d'équipement à l'IFP Energies nouvelles pour la réhabilitation du bâtiment destiné à abriter la plateforme d'innovation collaborative Axel'One PPI (procédés innovants) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

**N° 2013-3867** - Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à la Fondation Entrepreneurs de la Cité pour son programme d'actions 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

**N° 2013-3868** - Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) dans le cadre de son action Novacité 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

**N° 2013-3870** - Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à l'association CREALYS pour son programme d'actions 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

**N° 2013-3871** - Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Réseau entreprendre Rhône (RER) pour son programme d'actions 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

**N° 2013-3872** - Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) pour son programme d'actions 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

**M. LE PRESIDENT** : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3866 à 2013-3868 et 2013-3870 à 2013-3872. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour tous ces rapports.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

### III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

**N° 2013-3874** - Attribution d'une subvention à l'association des retraités de la Ville de Lyon et de la Communauté urbaine de Lyon (ARLYCO) pour son programme d'activités 2013 - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service action sociale et relations sociales -

**N° 2013-3875** - Attribution d'une subvention à l'Union française des associations sportives des employés communautaires (UFASEC) pour son programme d'actions 2013 - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service action sociale et relations sociales -

**N° 2013-3877** - Accès du restaurant communautaire - Approbation et signature d'une convention avec la Direction départementale des territoires du Rhône (DDT) - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

**M. LE PRESIDENT** : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Crédoz comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3874, 2013-3875 et 2013-3877. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CRÉDOZ, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président pour ces trois rapports.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRÉDOZ.

**N° 2013-3878** - Lyon 6° - Rénovation des bétons désactivés de la partie historique de la Cité Internationale quai Charles de Gaulle - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**M. LE PRESIDENT** : La commission finances, institutions et ressources a désigné madame la Conseillère Laurent comme rapporteur du dossier numéro 2013-3878. Madame Laurent, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère LAURENT, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère LAURENT.

### IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

**N° 2013-3881** - Partenariat avec le Centre national de recherche scientifique (CNRS), dans le cadre de la recherche et du développement, dans le domaine de la ressource en eau potable - Attribution d'une subvention au CNRS - Direction de l'eau -

**N° 2013-3882** - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Afoulki France pour le projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 8 établissements scolaires ruraux de la province d'Essaouira au Maroc - Direction de l'eau -

**N° 2013-3883** - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à la Commune d'Alakamisy Itenina pour le projet d'adduction d'eau potable et de construction de 4 blocs sanitaires dans le Fokontany de Sangasanga Sud à Madagascar - Direction de l'eau -

**N° 2013-3884** - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à la Commune de Sahambavy pour le projet de 2 adductions d'eau potable et de construction de 4 blocs sanitaires dans le Fokontany d'Ambohimandroso à Madagascar - Direction de l'eau -

**N° 2013-3885** - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Demi-E pour le projet d'appui à la gestion durable des ressources naturelles dans le 3° arrondissement communal de Zinder au Niger - Direction de l'eau -

**M. LE PRESIDENT** : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le Conseiller Ariagno comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3881 à 2013-3885. Monsieur Ariagno, vous avez la parole.

**M. le Conseiller ARIAGNO, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour ces cinq rapports, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller ARIAGNO.

**N° 2013-3886** - Mions - Travaux de création d'un réseau séparatif eaux pluviales - Rues des Tilleuls, Ferrus, Buzy et Pasteur - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

**N° 2013-3887** - Lyon 9° - Bassin de dessablement secteur Eglantines - Restructuration du réseau d'assainissement de l'ancienne gare d'eau et réalisation d'ouvrages de dessablement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

**M. LE PRESIDENT** : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le Conseiller Quiniou comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3886 et 2013-3887. Monsieur Quiniou, vous avez la parole.

**M. le Conseiller QUINIOU, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller QUINIOU.

---

## V - COMMISSION URBANISME

---

**N° 2013-3893** - Attribution d'une subvention à l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise pour son programme d'actions 2013 - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° 2013-3894** - Mise à disposition par la Communauté urbaine de Lyon de moyens au Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) - Convention annuelle 2013 - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° 2013-3895** - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Carré de soie - Projet d'équipements autour de l'hippodrome - Protocole avec la société civile immobilière (SCI) Alta Carré de Soie, la SARL Hippodrome Carré de Soie, la Société des courses lyonnaises et la Communauté urbaine de Lyon - Attribution d'une subvention à la Société des courses lyonnaises - Direction générale - Missions territoriales -

**N° 2013-3897** - Lyon 9° - Ilot Intermaché Diebold Marietton - Projet urbain partenarial (PUP) - Reventilation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2013-3899** - Saint Genis Laval - Darcieux Collonges - Projet urbain partenarial (PUP) - Approbation de la convention de PUP et de l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Lancement des travaux provisoires - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2013-3900** - Saint Genis Laval - Darcieux Collonges - Versement d'un fonds de concours par la Commune - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2013-3901** - Saint Priest - Rue Garibaldi - Approbation de la convention de participation financière par fonds de concours avec la Commune - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**N° 2013-3904** - Saint Priest - Parc technologique de la Porte des Alpes - Zone d'aménagement concerté (ZAC) secteur Feuilly - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme a désigné monsieur le Conseiller David comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3893 à 2013-3895, 2013-3897, 2013-3899 à 2013-3901 et 2013-3904. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. le Conseiller COULON, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller DAVID absent momentanément** : Monsieur David a dû partir. Donc avis favorable de la commission, monsieur le Président pour ces huit rapports.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

N'ont pris part ni au débat ni a vote (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*) :

- sur le dossier n° 2013-3893 : Mme Vullien, MM. Buna, Charrier (pouvoir à Mme Besson), Bouju, Sécheresse (pouvoir à M. Serres, Buffet, délégués du Grand Lyon au sein du Conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise ;

- sur le dossier n° 2013-3904 : MM. Brachet, Bouju, Barge, délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), ainsi que MM. Da Passano et Daclin, délégués de la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration de cette société ;

- sur le dossier n° 2013-3895 : M. Barthélémy.

Rapporteur : M. le Conseiller COULON, en remplacement de M. le Conseiller DAVID.

**N° 2013-3896 - urbanisme** - Projet directeur Rives de Saône - Reventilation des autorisations de programme entre les opérations dudit projet - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme a désigné monsieur le Conseiller Gléréan comme rapporteur du dossier numéro 2013-3896. Monsieur Gléréan, vous avez la parole.

**M. le Conseiller GLÉRÉAN, rapporteur** : Avis favorable, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GLÉRÉAN.

**M. LE PRESIDENT** : Mesdames et messieurs, merci.

(*La séance est levée à 20 heures*).

---

---

**Annexe (1/10)**

**Gestion des aides à la pierre (logement social et logement privé à vocation sociale)  
et éco-rénovation du logement social**

**Documents projetés lors de la présentation des dossiers n° 2013-3890 et 2013-3891  
par monsieur le Vice-Président Brachet**

*Aides à la pierre Logement social et  
logement privé à vocation sociale  
Eco rénovation logement social*

**GRAND LYON**  
communauté urbaine



## **Les aides à la pierre**

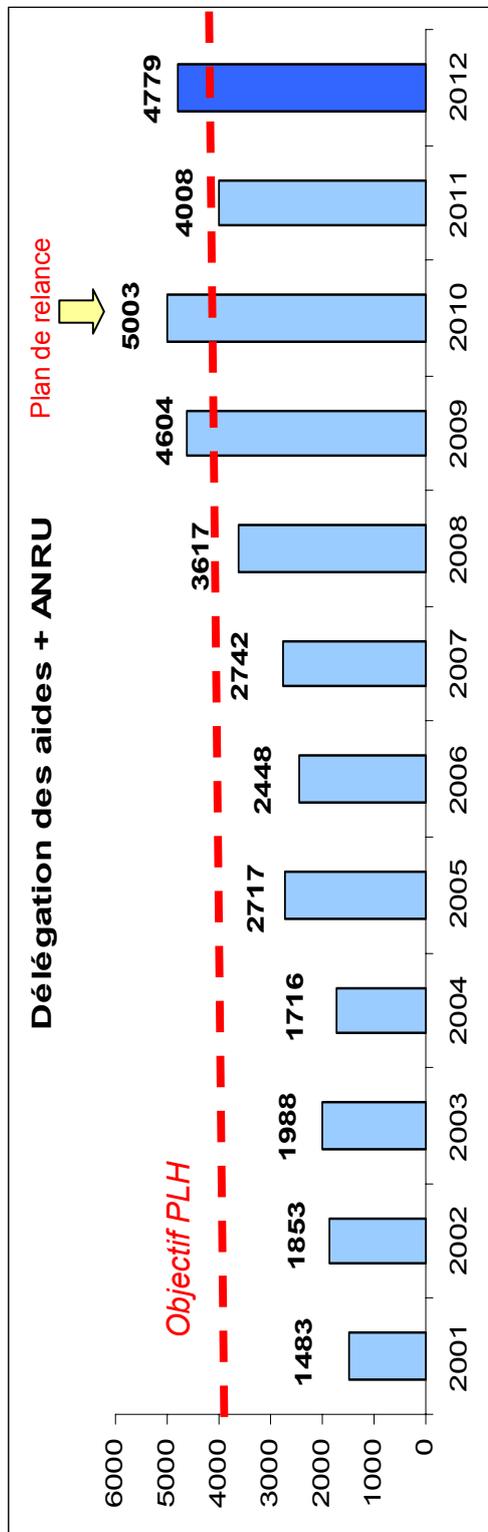
**Le Grand Lyon agit dans des domaines complémentaires :**

- **Participation financière à la construction de nouveaux logements sociaux dans le parc public**
  
- **Contribution financière aux travaux pour l'amélioration des logements du parc privé à vocation sociale**

## Annexe (3/10)

## Rappel 2012 - Total des logements sociaux financés

Près de **4800 logements sociaux financés** : la meilleure année connue, après celle du plan de relance « 30 000 logements » en 2010 (+ de 800 logements supplémentaires financés P/R à l'objectif initial)



**4 332 logements financés dans le cadre de la délégation des aides à la pierre et 447 dans le cadre de l'ANRU**

## Annexe (4/10)

# 1. PARC PUBLIC / Aides à la pierre constructions nouveaux logements

## Bilan 2012, prévisions et budget 2013

Objectifs initiaux fixés par l'Etat		Résultats 2012	Prévisionnel 2013
Délégation des aides		3516 logements	4800 logements
Résultats		4332 logements	
Budget annuel	Grand Lyon	19,94 M€	22.5 M€
	Etat délégué	19,94 M€	19.3 M€
	Action logement non délégué	0	3.2 M€
TOTAL délégation aides à la pierre		39,88 M€	45 M€

Pour 2013 des objectifs fixés par l'Etat sont en très forte augmentation : plus de 1000 logements supplémentaires à réaliser par rapport à 2012 avec un budget plus étroit en proportion

## **PARC PRIVE / délégation des aides : un nouveau contexte en 2013**

### **□ Un contexte des aides nationales beaucoup plus favorable à partir du 1<sup>er</sup> juin 2013**

- Propriétaires-bailleurs aidés pour améliorer la performance énergétique de logements
- Primes très attractives pour la production de logements conventionnés sociaux et très sociaux
- Plafonds de ressources des propriétaires-occupants relevés (deux fois plus de ménages éligibles)
- Prime aux propriétaires-occupants intermédiaires pour améliorer la performance énergétique de leur logement
- Ouverture des aides pour lutter contre la précarité énergétique (FART - programme habiter mieux) aux propriétaires-bailleurs en faveur des locataires modestes et aux syndicats de copropriétés en difficulté

### **□ Des politiques sociales et plan climat mieux mises en cohérence**

### **□ L'intégration des objectifs de production du parc privé existant dans le PLUH pour mieux répondre aux objectifs de la loi SRU**

## Annexe (6/10)

## Délégation des aides parc privé existant

### Illustrations des aides aux travaux 2013

Aides aux travaux pour améliorer la performance énergétique des logements	Montant des travaux en €	surface logements en m2	Déductions fiscales	Total aides maximum	pourcentage maximum Subvention ANAH - Grand Lyon - Communes
Loyer très social	15 000	30	60%	15 000 €	100%
	25 000	70		25 000 €	
Loyer social	15 000	30	60%	12 000 €	80%
	25 000	70		20 000 €	
Loyer intermédiaire	15 000	30	30%	6 750 €	40%
	25 000	70		11 250 €	

**GRAND LYON**  
communauté urbaine

## Illustration des primes pour le conventionnement 2013

### Exemple :

Un couple avec un enfant dont le revenu net imposable est de 54 000 euros décide de signer un conventionnement sans travaux pour la mise en location d'un appartement de 39 m<sup>2</sup> à Lyon :

### Il peut obtenir :

- de 1000 à 6000 euros de primes du Grand Lyon selon nature du conventionnement et performance énergétique pendant 6 ans
- Ses revenus locatifs sont déductibles des impôts à hauteur de 60% au moins.

Dans ce cas, ses revenus locatifs nets d'impôts varient de 4100 à 4600 Euros/an contre 4000 euros s'il pratique du loyer libre.

Commission d'urbanisme du 8 avril 2013 - DGDU/DHDSU

Conventionnement				Prime Grand Lyon	Prime doublée si étiquette DPE A, B ou C
Nature conventionnement	Déduction fiscale	Déduction fiscale si gestion associative	Déduction fiscale		
Très social	60%	70%	60%	3 000 €	6 000 €
				2 000 €	4 000 €
Intermédiaire	30%			1 000 €	2 000 €

## Eco rénovation parc social

Proposition par les bailleurs regroupés au sein d'ABC HLM d'opérations prévues en réhabilitation dans leur Convention d'Utilité Sociale pour le période fin 2012/début 2014 et pouvant rentrer dans la phase expérimentale :

- Evaluation du surcoût entre les objectifs initiaux de réhabilitation au niveau énergétique C et le BBC rénovation (correspondant à étiquette B)
- Recensement de 2000 logements éligibles pour la phase expérimentale
- Coût global des travaux : 60 M€
- Surcoût pour atteindre le niveau BBC rénovation : 15 M€

## Intervention du Grand Lyon: Protocole d'accord

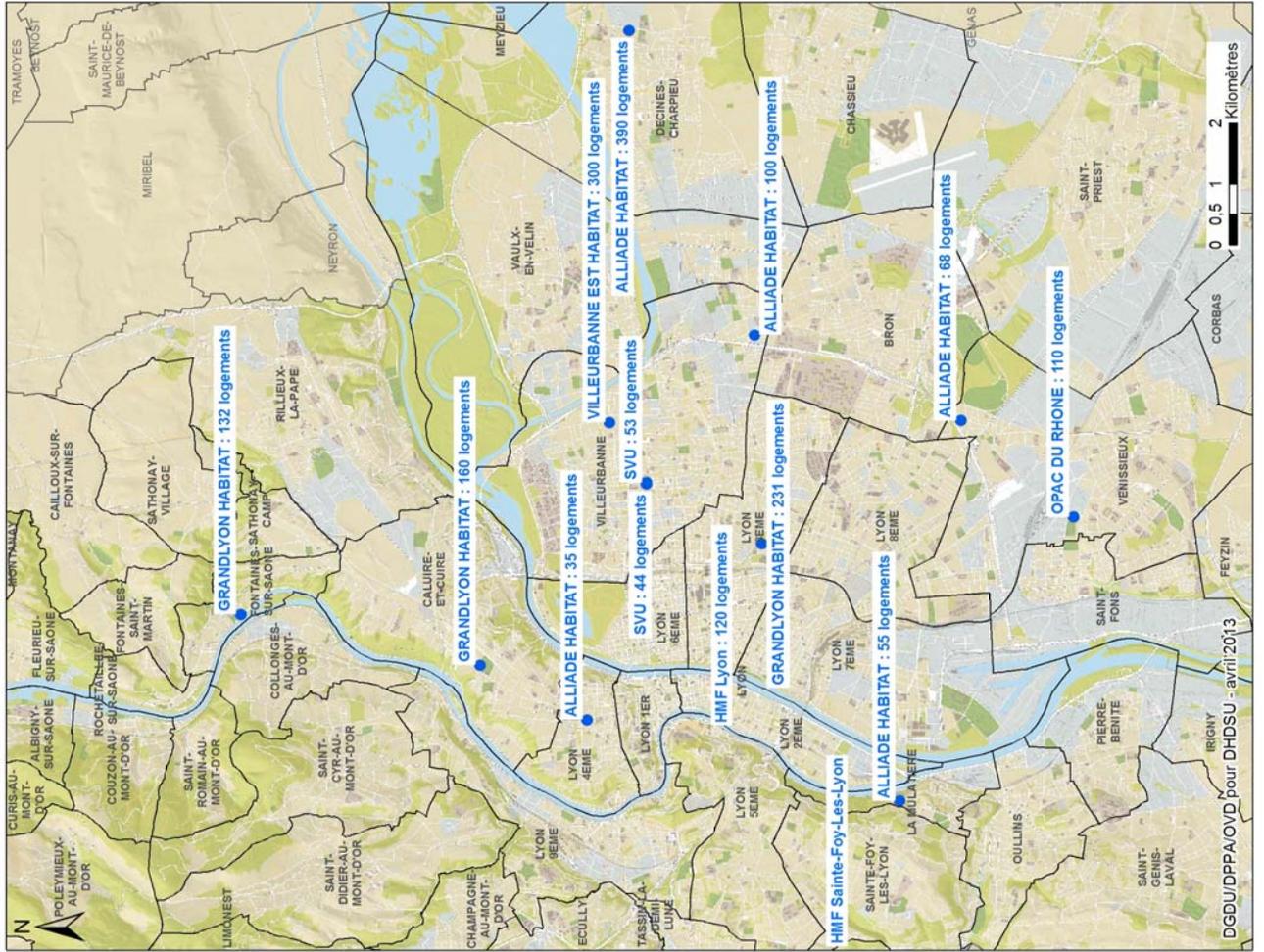
- Protocole d'accord:
  - Participation à hauteur de 50% du surcoût
  - Plafonnement à 5000€ par logement
  - Représente pour les opérations proposées par ABC un maximum de 7M € pour l'intervention expérimentale dans le parc social
- Conditions d'octroi de la subvention :**
  - ø Présentation d'un plan de financement global dont l'impact sur les loyers et charges pour les locataires
  - ø Vérification de l'atteinte du niveau BBC rénovation par un organisme extérieur
  - ø Suivi et évaluation des opérations dans le temps, en particulier suivi des consommations d'énergie

Annexe (10/10)

**PLAN CLIMAT**

**VOLET HABITAT**

**Premières expérimentations d'éco-rénovations des logements sociaux 2013-2014**



**GRANDLYON**  
communauté urbaine

